

Projet Etablissement Centre Educatif Albatros

2019-2024

Association ADES EUROPE



« Tout organisme a besoin de la participation de ses membres pour exister et pour s'accroître » Mucchielli 2014

Projet d'établissement 2019-024

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. CONTEXTE LÉGISLATIF ET HISTORIQUE : | 5 |
| 1.1. Fondement législatif | 5 |
| 1.2. La protection judiciaire | 6 |
| 1.3. Présentation de l'association | 7 |
| 1.4. Contexte historique et présentation de l'établissement | 11 |
| 1.5. De l'association ALBATROS à ADES EUROPE | 12 |
| 2. LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : | 17 |
| 2.1. Au niveau économique et social | 17 |
| 2.2. Au niveau politique et de la protection judiciaire de la jeunesse | 18 |
| 2.3. Le public accueilli : | 19 |
| 3. LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE | 21 |
| 4. LES AXES DU PROJET | 23 |
| 4.1. L'utilisateur au cœur du système | 23 |
| 4.2. Les missions et modalités de l'accompagnement : | 24 |
| 4.3. Axe Prioritaire 1 : Un projet construit et pensé autour de la promotion de la santé..... | 25 |
| 4.4. Axe prioritaire 2 : Un projet axé sur l'insertion sociale et professionnelle | 30 |
| 2. DESCRIPTIF DU DISPOSITIF TECHNIQUE | 33 |
| 2.1. Un hébergement diversifié :..... | 33 |
| 2.2. Encadrement et organisation | 36 |
| 2.3. La notion de Partenariat | 39 |
| 3. L'ÉVALUATION | 44 |
| 3.1. Les différentes formes d'évaluations..... | 44 |
| 3.2. Evaluation du projet d'établissement 2014-2019 | 45 |
| 2. LES OBJECTIFS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019-2024..... | 51 |
| 3. PERSPECTIVES 2019-2024 | 51 |
| 3.1. Le contexte et les besoins à venir | 51 |
| 3.2. Les forces du projet d'établissement du Centre Educatif Albatros | 52 |
| 3.3. Les perspectives pour les 5 années à venir | 53 |

Introduction

Le projet est un outil de travail indispensable aux professionnels, aux dirigeants et aux partenaires depuis la loi 2002.2, et suite à l'article 1.311-8 du code de l'action sociale et des familles : « Ce projet est établi pour une durée maximale de 5 ans [...] Il doit définir les objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Le projet engage l'avenir. Cette projection s'établit à partir d'une réalité observée, hors comme le souligne Nicolas Rousseau et Elise Renard (2003), « Il n'existe pas de « réalité objective », toute réalité est représentée socialement, c'est-à-dire qu'elle est filtrée par des grilles de lectures dépendantes des caractéristiques des individus et de leur groupe d'appartenance (histoire, valeurs, normes...) ».

Aussi, il faut se construire un langage commun, une histoire, un socle où chacun peut se trouver, s'ancrer et se projeter. Cette construction se fait autour de deux mots « bienveillance, bientraitance ». Il ne suffit pas de les prononcer, les écrire, il faut les penser, se les approprier. Ils ne doivent pas rester une valeur, mais devenir actions.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet associatif 2016-2020. Il est structuré autour de 8 axes dont le fil conducteur est le bien être des usagers. Ainsi, le projet du Centre Educatif Albatros prend sa source sur ces deux mots : « BIENVEILLANCE, BIENTRAITANCE ».

Comme dans tout projet d'établissement, il est nécessaire que son fonctionnement soit pensé et travaillé en équipe pluridisciplinaire afin d'être le plus en adéquation possible avec le public accueilli, et surtout que les professionnels puissent l'investir pleinement, s'y projeter : « le projet, ce n'est pas la simple représentation du futur, de l'avenir, du possible, d'une idée, c'est un futur à faire, à venir, à concrétiser, un possible à transformer en actes. »
J .M BARBIER¹

Le projet d'établissement est donc à considérer comme étant évolutif. La réactualisation du projet 2019-2024 se poursuit sur cette base en prenant appui sur les politiques de la PJJ au travers des 2 axes fondateurs suivant :

- La promotion de la santé au travers notamment de « la prise en compte des besoins fondamentaux des jeunes dans un accompagnement individualisé »,
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes dont elle a la charge notamment au travers d'un projet alliant le « dedans-dehors » garantissant une sécurité des parcours tout en alliant une progression encadrée des expériences de retour dans les dispositifs de droit commun.

¹ J.M Barbier : Elaboration de projet et planification- 1998.

Tout projet étant une réponse à un contexte, la première partie de ce projet établira donc le contexte socio-historique et géographique de l'établissement. La seconde partie présente les grands axes sur lesquels repose son projet d'établissement ainsi que les modalités et dispositifs garantissant un accompagnement de qualité. La dernière partie est une partie d'évaluation de la période précédente et de présentation des objectifs généraux à atteindre sur la future période, ainsi que les perspectives pouvant être envisagées en accord avec la protection judiciaire de la jeunesse.

1. Etude du contexte

1. Contexte législatif et historique :

1.1. *Fondement législatif*

Tout projet d'établissement repose sur des fondements législatifs. Sont énumérés ci-dessous les principaux textes législatifs définissant le cadre du projet.

- Les droits des usagers : Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale. - art. 8 et 12.
- La Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- La Loi n°2011-939 du 10 août 2011 relative à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et jugement des mineurs,
- La Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance,
- Le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'Action sociale et des familles, art.24
- Code de l'Action sociale et des familles – Partie législative, Livre III : Action sociale et médico-sociale mise en œuvre par des établissements et des services
- Décret 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la PJJ. – art. 19 Circulaire DPJJ du 10 juin 2008 relative aux conditions d'application du décret no 2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse.
- La Circulaire du 02 février 2010 relative à l'action d'éducation dans le cadre pénal,
- La Circulaire du 2 décembre 2011 relative aux mesures contraintes visant à prévenir la réitération d'actes graves des mineurs,
- La Circulaire du 13 décembre 2016 de politique pénale et éducative relative à la justice des mineurs,
- Note DPJJ du 16 mars 2007 relative à la mise en œuvre des dispositions de la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, dans les services et établissements de la protection judiciaire de la jeunesse.
- La Note d'orientation DPJJ du 30 septembre 2014,

- La Note DPJJ du 4 mai 2015 en matière d'absences non autorisées d'un mineur placé dans un établissement du secteur public ou du secteur associatif habilité de la PJJ,
- La Note DPJJ du 4 mai 2015 relative aux lignes directrices relatives à l'élaboration du règlement de fonctionnement dans un établissement du secteur public ou du secteur associatif habilité,
- La Note DPJJ du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative dans le cadre du placement judiciaire,
- La Note DPJJ du 30 novembre 2015 relative à l'atteinte aux droits fondamentaux par le recours à des pratiques de « fouille » dans les établissements du secteur public ou du secteur associatif habilité,
- La Note DPJJ du 24 décembre 2015 relative à la prévention et à la gestion des situations de violence au sein des établissements du secteur public ou du secteur associatif habilité,
- La Note DPJJ du 24 février 2016 relative à l'action de la PJJ dans le parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés,
- La Note DPJJ du 10 février 2017 relative à l'adaptabilité des modalités de prises en charge,
- La Note DPJJ du 10 février 2017 relative à la prise en charge de mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente,
- La Note DPJJ du 19 octobre 2017 relative à l'application de la réglementation concernant la protection des jeunes travailleurs,

1.2. *La protection judiciaire*

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

A ce titre, elle :

- Conçoit, en liaison avec les directions compétentes, les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs ;
- Garantit, directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire ;
- Assure directement, dans les services et établissements de l'Etat, la prise en charge de mineurs sous-main de justice ;
- Garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge quel que soit le statut des services et établissements sollicités ;

- Détermine les objectifs stratégiques et opérationnels, définit les besoins de fonctionnement et d'équipement, répartit les ressources et les moyens entre les différents responsables fonctionnels et territoriaux.

A la demande de Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, un programme de création de 20 nouveaux CEF dit de « nouvelle génération » a été élaboré par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin de compléter le dispositif national et de renforcer l'offre d'alternatives à l'incarcération, dans un contexte d'augmentation sensible du nombre de mineurs détenus. Ces CEF mixtes « nouvelle génération » mettent l'accent sur la réinscription des jeunes dans les dispositifs de droit commun pour éviter toutes récidives avec notamment une inscription dans un parcours d'insertion avec une sortie progressive du CEF sur l'extérieur pour préparer la réinsertion en fin de placement et un travail sur l'après placement dans la perspective d'éviter toute rupture de parcours.

Le centre éducatif Albatros, de par son histoire et son projet actuel est un élément de réponse à ces sorties de CEF.

1.3. Présentation de l'association

L'Association ADES EUROPE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. L'Association pour le Développement Economique et Social en Europe (ADES Europe) regroupe des personnes physiques et morales sur les bases :

- D'une volonté de solidarité et d'aide aux enfants, adolescents et adultes en difficulté,
- Du respect de la personne humaine dans toutes ses composantes,
- Du rejet du racisme et de la xénophobie,
- D'un engagement militant laïc.

Elle a donc pour but de promouvoir, développer et gérer des projets œuvrant sur le thème de l'insertion et l'intégration des personnes en difficulté.

Le siège de l'association est fixé Route Nationale 117 – 09160 PRAT BONREPAUX (modification d'adresse enregistrée au JO du 7 mai 2005).

L'association, dont les statuts ont été redéposés le 13 janvier 1996, est dirigée par un Conseil d'Administration qui est présidé par Monsieur Henri POUCHES, Médecin Chef de Service et du secteur de psychiatrie infanto juvénile de l'Ariège à la retraite.

La création de l'association ADES EUROPE fait suite au désengagement de l'association SCI gérant le Foyer du Valier ; Foyer du Valier qui sera rebaptisé Foyer Pyrène. L'association ADES EUROPE est alors l'association gestionnaire d'une MECS : le Foyer Pyrène.

En 1999, le CER Burkina Faso ainsi que le Centre Educatif l'Estelas sont créés. C'est ainsi que jusqu'en avril 2007, l'association gère trois établissements. (CER, Centre Educatif l'Estelas et Foyer Pyrène).

Suite à des difficultés rencontrées par l'équipe CER en lien notamment avec l'obligation de cesser son activité au Burkina Faso pour des raisons sanitaires, l'association en accord avec la D.R.P.J.J. décida l'arrêt de l'activité du Centre Educatif Renforcé en négociant conjointement un prix de journée de fermeture.

Depuis, l'association s'est développée. Elle a été sollicitée afin de reprendre des structures en difficulté, tant sur le champ de la protection de l'enfance que de l'inclusion sociale, mais a aussi répondu, avec succès, à différents appels à projet. Ainsi, en 2018, ADES Europe est implantée sur 4 départements (l'Ariège, la Haute Garonne, les Hautes Pyrénées et le Gers) et gère douze établissements et services dont deux en mandat de gestion.

Sur le champ de la protection de l'enfance le dispositif de l'association comprend trois Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS) dont la MECS Transition en mandat de gestion, deux Placement A Domicile (PAD), dont un en mandat de gestion, un Centre Educatif PJJ, un Centre Educatif Renforcé (CER) et un lieu de vie.

Concernant le champ de l'inclusion sociale, ADES Europe gère deux Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), un Accueil de Jour, et une Pension de Famille.

Les projets des établissements tant en direction de l'enfance qu'en direction des adultes en grande précarité sociale permettent de créer des synergies entre les différentes structures et de garantir un parcours aux usagers au sein de l'association en fonction de l'évolution de leurs projets. Notre objectif est de pouvoir proposer différents types de prises en charge adaptées aux problématiques des accueillis, complémentaires, ceci afin d'éviter des ruptures de parcours en les aidant à construire et à projeter dans le temps, une trajectoire, une histoire singulière, une double inscription sociale et familiale.

➤ De 1981 à 2018, une association, une histoire ...

Dès 1981 le Service Civil International, suite au rapport Schwartz sur le problème de l'insertion met en place des stages chantiers pour les jeunes en difficulté.

En 1986, le S.C.I s'engage dans un travail d'accueil permanent de 15 adolescents. Le projet expérimental ainsi qu'une structure d'accueil pour loisirs s'installe dans le Centre du Vallier à OUST, petit village Ariègeois de 450 habitants au pied des Pyrénées.

Le projet s'inspire des valeurs humanistes et pacifistes de l'Association.

Sur un avis favorable de la C.R.I.S.M.S, (Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-Sociales) l'Association S.C.I est autorisée à créer un foyer d'adolescents pour jeunes garçons et filles de 16 à 21 ans avec une capacité d'accueil de 25 places le 21 septembre 1987.

La structure est agréée par le Conseil Général de l'Ariège et habilitée par la Direction Régionale de l'Education Surveillée au titre de l'article 375 du code civil, de l'ordonnance du 2 février 1945 et du décret du 18 février 1975 pour les jeunes majeurs.

Elle recevra depuis lors une moyenne annuelle de 30 à 50 % de placement au pénal de jeunes délinquants.

L'article 3 de l'arrêté d'autorisation de fonctionner précise : "qu'en raison du caractère expérimental du projet, le fonctionnement de l'établissement est limité à une période de deux ans".

Le projet institutionnel définit le concept de "soin du comportement" à partir d'un travail sur "la souffrance du jeune" et d'une possible "réparation".

Rapidement les salariés succèdent aux bénévoles, militants du S.C.I.

Un travail de réflexion et de recherche oriente l'équipe éducative dans une démarche de professionnalisation.

La majorité des salariés est alors issue du milieu néo-rural ariégeois. Compte-tenu des problèmes de comportement des adolescents accueillis, la cohabitation du centre accueillant des vacanciers avec le foyer d'adolescents devint rapidement ingérable pour l'Association. De plus, l'évolution de l'équipe vers une professionnalisation suscitait de plus en plus de tension avec le projet et les valeurs militantes du S.C.I.

Le S.C.I décidait en 1989 de se désengager du projet expérimental et mandatait le directeur pour fonder une nouvelle association en accord avec le projet d'établissement

L'Association pour le Développement Economique et Social en Europe (A.D.E.S) fut donc créée afin de reprendre l'activité du foyer d'adolescents dès janvier 1990.

L'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général prolongèrent le caractère expérimental de la structure pour trois ans, le 22 février 1991.

Le foyer s'installe alors à ST-GIRONS (09), petite ville de 6600 habitants, en structure d'hébergement éclaté, composée de deux villas et d'une dizaine de studios.

Le projet éducatif s'orientait résolument vers une prise en charge thérapeutique. L'établissement se mit à la recherche d'une nouvelle identité et commença par se trouver un nom : "Le Foyer Pyrène".

En 1992, le projet technique définissait des références et des principes fondamentaux autour de la psychanalyse et du travail sur la personnalité et les troubles psychiques des adolescents.

Le projet affirmait une visée psychothérapeutique. L'établissement était repéré comme un établissement de soins offrant une alternative à l'incarcération et à la psychiatrie.

Les difficultés techniques et financières de l'établissement ont conduit l'Association en juillet 1994 à renouveler la direction.

Dans un premier temps une redéfinition de la mission et de l'organisation du service autour d'un accompagnement éducatif fut nécessaire ainsi qu'un renouvellement de la moitié de l'équipe éducative.

Dans un deuxième temps un plan de formation sur quatre ans fixait un double objectif :

 La formation qualifiante de tous les personnels éducatifs « faisant fonction ».

 Une formation collective animée par le C.R.E.A.I. de Midi-Pyrénées avec pour objectif la rédaction d'un document technique. Cette formation sur trois ans installa un dispositif de formation comprenant plusieurs ateliers et un groupe de coordination.

De 1994 à 1998, l'association entre dans une phase de normalisation avant de se lancer dans de nouveaux projets avec la création d'un CER au Burkina Faso, et la création d'une MECS à HIS dans la Haute-Garonne : l'Estelas. ADES Europe prend alors une autre dimension. Mais si le projet CER est une vraie réussite, le démarrage de l'Estelas se fait dans la douleur, si bien qu'en 2003, l'association est au bord de la fermeture, en grande difficulté financière et les relations avec les autorités de contrôle n'ont jamais été aussi tendues en raison des difficultés de cet établissement.

Une nouvelle réorganisation est encore nécessaire. Le siège de l'association déménage de Saint Girons à Prat Bonrepaux.

Ainsi après différentes étapes de stabilisation mais aussi la fermeture du CER (fermeture de tous les CER à l'étranger), l'association, au regard de l'évolution du secteur et de la mise en place de la loi HPST, prend un nouveau virage et fait le choix de se relancer dans une nouvelle phase de développement dès 2010, d'abord dans le domaine de l'inclusion sociale, avec la reprise d'un service d'Accueil de Jour et d'un Centre d'Hébergement d'Urgence, puis en renforçant son dispositif « enfance ».

Sur l'année 2016, l'association a ouvert un lieu de vie dans le Gers à Ségoufielle, a augmenté la capacité de son PAD (placement à domicile) de 3 places et a créé un nouveau service, pour mineurs en appartement, de 7 places sur l'Estelas.

Sur la fin d'année 2017, la pension de famille Amarrage a aménagé dans ses nouveaux locaux plus adaptés à l'accueil du public de cette structure. Ils sont situés : Quai du Roc à St-Girons.

Sur l'année 2018, la capacité du PAD Estelas est passée de 18 à 26 places et nous avons créé une place d'accueil pour personne victime de violence sur le DAHU 09. ADES Europe gère aussi, depuis fin août 2018, par le biais d'un mandat de gestion, la MECS Transition et le PAD Transition de Colomiers. Enfin, nous avons répondu à l'appel à projet concernant la création d'un Centre Educatif Fermé (CEF) en Ariège. Ce dossier a été déposé le 5 mars 2019.

A ce jour, ADES Europe gère donc 12 établissements et services (dont 2 en mandat de gestion) sur 4 départements (Ariège, Haute-Garonne, Gers et Hautes Pyrénées). Son savoir-faire est reconnu par les différentes autorités de contrôle et de tarification mais aussi par ses partenaires.

ADES Europe se structure autour d'un siège repéré et rassemble ses établissements autour d'une identité associative.

Son projet associatif 2016-2020 constitue la vision politique d'ADES Europe et sa ligne conductrice pour les cinq prochaines années. Il se décline en huit axes autour d'un thème fil rouge : « le bien être des usagers ».

Ces axes sont portés par le siège et la Direction Générale. Ils sont relayés par les Directeurs et les Chefs de services, intègrent les projets d'établissement et de service et sont traduits en actions concrètes.

1.4. *Contexte historique et présentation de l'établissement*

1. L'association Albatros crée le centre éducatif expérimental « Passerelle »

Créé en mars 2002 par l'association ALBATROS-TOULOUSE, régie par la loi du 1er juillet 1901 et représentée alors par M. Hugues Roche, le centre éducatif est dit expérimental.

« L'association a pour objet la mise en œuvre d'un processus global de réinsertion de jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des problèmes judiciaires et en voie de marginalisation », ceci en liaison avec les institutions judiciaires et les organisations publiques ou associatives concernées.

« ALBATROS conçoit son action comme un pont jeté entre la société civile active et ces jeunes, délinquants souvent multirécidivistes, déscolarisés, en perte de repères et, pour la plupart, otages des quartiers défavorisés. » Projet associatif 2002.

Le Centre Educatif Expérimental PASSERELLE est un service de l'association, habilité Justice pour l'accueil des mineurs garçons 16-18 ans relevant de l'Ordonnance 45 pour une capacité de 12 places. La Protection Judiciaire de la Jeunesse, administration de contrôle et de tarification, assure une mission de conseil et d'appui.

Le centre s'est construit sur le principe d'encadrement militaire en 2004 et proposait un parrainage pour une insertion professionnelle autour des métiers de la bouche et du service, du bâtiment et des espaces verts via les membres de l'association et d'éducateurs techniques.

Petit à petit les militaires se sont retirés au profit d'éducateurs spécialisés et la notion de parrainage s'est étiolée au vu de la complexité du public accueilli. L'action du centre est restée néanmoins basée sur un accompagnement vers un retour sur les dispositifs de droit commun via une inscription professionnelle. C'est sur cette force de projet que l'établissement trouve sa place dans le schéma territorial de la protection de la justice et de la jeunesse.

Le centre accueille ces mineurs « en grandes difficultés d'insertions », pour des périodes déterminées par les magistrats pouvant aller de 15 jours à 6 mois renouvelables. Ces jeunes, souvent multirécidivistes, sont hébergés sur un collectif

Durant 10 ans, le conseil d'administration œuvre pour le bon fonctionnement de son seul et unique centre éducatif.

2. 2011, réécriture du Projet éducatif global

Réécrit le 27 octobre 2011 par Maître AMIGO, Messieurs CASTELL Jean et LECLERC Daniel, celui-ci fixe certains objectifs dont la mise en place d'un comité de pilotage.

Il précise que tout au long du placement judiciaire, la finalité du Centre Éducatif est de donner les moyens, sinon l'envie, aux jeunes accueillis de se réinsérer dans la société sous le double aspect du respect des règles sociales et de l'insertion professionnelle.

Il sera défini aussi le Document Individuel de Prise en Charge pour chaque jeune, pour la mise en conformité avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 qui place l'usager au centre du dispositif de prise en charge.

3. 2012, Préparation d'une fusion absorption avec ADES Europe

En 2012, le conseil d'administration souhaite passer le relais à une association plus importante dont les valeurs se rapprochent.

1.5. De l'association ALBATROS à ADES EUROPE

Dès novembre 2012, l'association ALBATROS-TOULOUSE s'est rapprochée de l'association ADES EUROPE pour signer en assemblée générale du 29 avril 2013, une convention de location civile visant une fusion absorption prévue en janvier 2014, effective au 1^{er} mars 2014.

Le centre éducatif expérimental Passerelle se présente transitoirement sous le nom de Centre éducatif Albatros-Passerelle, avant de demander l'officialisation du nom « Centre Educatif Albatros » en 2018.

Le centre accueille toujours des mineurs « en grandes difficultés d'insertion », pour des périodes déterminées par les magistrats pouvant aller de 15 jours à 6 mois renouvelables. Ces jeunes, souvent multirécidivistes, sont hébergés sur un collectif dans un lieu « ouvert » où cependant ils bénéficient d'un accompagnement éducatifs constant, et la nuit par la présence d'un surveillant de nuit.

4. 2013, année du changement

L'année 2013, voit l'arrivée de la nouvelle association ADES EUROPE ainsi qu'une nouvelle directrice en cours d'année. Une convention de gestion de l'association Albatros pour l'association ADES EUROPE est signée.

Le second semestre de l'année 2013 est ainsi consacré à une période d'évaluation et de redressement de l'activité, visible dès septembre 2013. Les grandes lignes du projet d'établissement, sur le principe des recommandations de l'ANESM, sont posées. Les règles de vie collective sont réécrites.

5. 2014, une assise

En mars 2014, reprise de l'activité par l'association ADES EUROPE sous la forme d'une fusion absorption. L'année 2014 est consacrée :

- À la stabilisation de l'activité du Centre Éducatif ALBATROS.
- A la réécriture du projet d'établissement, la base de travail de ce projet s'appuie sur la politique de la promotion de la santé développée au sein de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce projet s'effectue en partenariat avec l'IREPS.
- À développer une image positive du centre auprès des différents partenaires.
- Axer sur les actions de bienveillance et bientraitance des jeunes, de l'équipe.

6. 2015, un ancrage

L'année 2015, après une année socle, s'oriente vers un encrage sur le territoire, mais aussi dans sa conception de l'accompagnement éducatif.

Les objectifs de l'année 2015 :

- Être reconnu dans le schéma territorial comme un centre offrant un accueil pour les mineurs sortant de CER, CEF et EPM, ayant un projet de réinsertion professionnel
- Maintenir une activité positive du centre et s'orienter vers un équilibre budgétaire

Les résultats de l'exercice 2015 ne sont cependant pas à la hauteur de ceux escomptés.

L'écriture du projet de service axé sur les recommandations de l'ANESM a généré des résistances aux changements et des peurs concrétisées par :

- Une déstabilisation de l'équipe due à de nombreux arrêts maladie, de travail ou congés maternités
- Une baisse importante de l'activité

La nécessité de remonter l'activité dans un contexte où l'équipe était dispersée a généré l'accueil successif de jeunes ne permettant pas de stabiliser un groupe, suscitant des passages à l'acte plus nombreux, dans une équipe plus fragile et générant des accidents du travail.

7. 2016, nouveaux projets, nouvelle dynamique

Fort de l'évaluation de l'année 2015, il est recherché sur l'année 2016 une nouvelle dynamique au sein de l'équipe de professionnels en repensant le mode de prise en charge en hébergement et l'accompagnement des jeunes.

Les objectifs de l'année 2016 :

- Développer de nouveaux projets (ouverture de studios, stabilisation du collectif...) et apport de temps éducatifs (création d'un nouveau poste éducatif) afin de remonter l'activité et proposer une offre de service en adéquation avec la demande.
- Maintenir une activité positive du centre et s'orienter vers un équilibre budgétaire global.

Objectifs secondaires :

- Orienter l'équipe aux nouvelles pratiques éducatives développées dans le projet d'établissement (formations, accompagnement...).
- Maintenir un centre bienveillant et bien traitant, ouvert sur l'extérieur et l'insertion.
- Stabiliser les accueils et fins de prise en charge.

Cependant les effets ne se feront ressentir sur la fin du dernier trimestre 2016

Ainsi les avancées sont :

- Une équipe en cours de remodelage avec une nouvelle équipe de direction axée sur les valeurs associatives (nouveau chef de service, nouvelle secrétaire-comptable), des départs, de nouveaux arrivants, ...Ceci crée des temps de flottement et d'incertitude.
- Une remontée des effectifs sur la fin de l'année 2016 concrétisée par la mise en place d'un petit collectif et l'ouverture de studios.
- Des résultats sur la réinsertion et insertion des jeunes accueillis avec une stabilisation des entrées et sorties.
- L'évaluation interne, un outil pour améliorer les prises en charge et consolider les grands axes du projet d'établissement.
- La possibilité d'accueillir des jeunes filles en studio.

L'année 2016 est un nouveau tournant pour le centre éducatif. L'ouverture de studios permet d'adapter l'offre à la demande de prise en charge, d'offrir un panel d'accompagnement plus adapté aux besoins, d'accompagner à la vie en autonomie de jeunes hommes...et de repenser ses pratiques professionnelles.

8. 2017, l'essor en tant qu'établissement d'insertion professionnelle, post CER, CEF, Détention

L'année 2017 voit les résultats de l'investissement 2016 et assoit son inscription en tant qu'établissement de réinsertion sociale par le biais d'une inscription dans un parcours professionnel avec principalement un positionnement dans l'accueil de jeunes sortant de séjours en CER, CEF ou de période courte d'incarcération.

Une majorité de l'équipe éducative est renouvelée et formée à l'accueil des nouveaux publics. Le mode de prise en charge est accentué sur l'individu et la personnalisation du parcours d'insertion. De fait les parcours s'allongent dans le temps et leurs réussites remobilisent les usagers comme le personnel.

L'expérimentation des studios a permis une réflexion sur l'accompagnement vers l'autonomie ainsi que vers l'insertion professionnelle et dans les dispositifs de droit commun.

Le projet éducatif est ainsi repensé et en cours de réécriture.

L'évaluation interne débutée fin 2016, est une précieuse aide à cette nouvelle dynamique institutionnelle.

Ainsi l'année 2017 voit une remonté de son activité et une stabilité de son équipe atteinte sur le troisième trimestre 2017.

9. 2018, établissement repère dans l'accompagnement au retour dans les dispositifs de droit commun

L'établissement doit maintenant, par le biais du développement de l'hébergement diversifié, par le biais de son réseau de partenaires professionnels, par la formation de son équipe de professionnels, asseoir son projet d'accompagnement des jeunes sous mains de justice vers un retour dans les dispositifs de droit commun. Ceci au travers de la recherche d'une autonomie dans les actes de la vie : quotidienne, administrative et professionnelle.

Objectifs 2018 :

- Accorder l'activité au plus près du budget alloué, en sachant que certaines lignes telles que l'alimentation, les missions sont tellement en deçà de la réalité que nous ne pourrons que « faire au mieux ».
- Accompagner les jeunes et les professionnels vers une réussite ou/et une continuité des parcours.

Sous objectifs :

- Affiner le « projet studios » fort de l'évaluation d'une année pleine de pratique.
- Poursuivre le changement dans l'accompagnement des jeunes accueillis : un accompagnement centré sur le parcours de chaque jeune. Le projet personnalisé prime dans une prise en charge axé sur l'individu au sein d'une collectivité.

Les résultats de l'année 2018 sont probants et dénotent un réel investissement du projet d'établissement : Les objectifs sont atteints.

10. 2019, réactualisation du projet d'établissement

L'année 2019 est l'année de réactualisation du projet d'établissement fort des expériences et de l'évaluation du cycle précédent.

Si les axes principaux du projet d'établissement restent les mêmes :

- Promotion de la santé, bien-être
- Insertion sociale et professionnelle

Il est désormais recherché un renforcement de ces axes, une attention sur les moyens déployés et les indicateurs d'évaluation de nos actions.

2. Le contexte environnemental :

2.1. *Au niveau économique et social*

Situation de crise économique qui touche pleinement le secteur social, ainsi que la situation des ménages, ayant pour conséquence une baisse sensible des moyens alloués aux actions d'accompagnement, de soutien au secteur social, et une précarité accentuée en matière d'éducation au sein des ménages.

Les enfants en grandes difficultés sont dits « mutants »² et obligent les différentes instances sociales et environnementales (familles, écoles, éducations sanitaires et sociales) de repenser l'approche éducative. Nous passons d'une société verticale à une société horizontale, modifiant notre manière de pensée, notre positionnement. Les notions d'autorité ne vont plus de soi. Le savoir n'est plus détenu par le professionnel. Les réseaux sociaux font office d'organes de références et deviennent un élément incontournable à prendre en compte dans la relation.

Nous vivons également une période migratoire de grande ampleur. Le nombre de mineurs non accompagnés a fortement augmenté. Ils sont souvent placés au judiciaire pour vols de subsistance, ou sont inscrits dans des trafics de drogues.

Ainsi les jeunes que nous accueillons sont souvent en grandes carences psychiques, créant chez eux des troubles psychiques, comportementaux et post traumatiques, avec souvent des parcours d'errances et des addictions importantes. Leurs difficultés, leurs carences couplées à l'évolution sociétale (mutation des personnes avec l'avènement de l'ère du numérique) obligent une adaptabilité des modes d'accompagnement basée sur la création d'un lien dans le respect de la personne.

Ces enfants ne sont plus en carence de « cadre éducatif », mais dans une déliaison au monde relationnel tel que nous l'appliquons. Les enfants d'aujourd'hui « sont porteurs de valeurs sociétales et culturelles radicalement différentes de celle du monde finissant du XXème siècle ; leur différence est irréductible. » Gaillard 2009.

Le Centre Educatif Albatros, tout comme la Direction Territoriale de la PJJ, sont dans l'obligation de se restructurer et de définir de nouvelles lignes d'actions.

La notion d'individualisation des parcours devient prégnante. Elle se superpose à une obligation d'accompagnement rapproché au travers d'hébergements collectifs fortement réduits, voire d'hébergements individualisés.

² « Enfants et adolescents en mutation » de JP Gaillard 2009.

2.2. *Au niveau politique et de la protection judiciaire de la jeunesse*

Crise économique et sociale, nouvelles lois de restructuration du secteur de la PJJ, placent cette dernière dans une obligation de réajuster ses missions et son secteur d'action auprès d'un public en très grande difficulté d'insertion sociale.

Une politique sociale en mutation qui se traduit par l'application de nouvelles lois remodelant le secteur associatif :

- 2001, La création de la LOLF (lois sur les finances publiques)
- Loi 2002 rénovant l'action sociale et posant les droits des personnes accueillies
- La double loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et la réforme de la protection de l'enfance.
- 2008, Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM
- Circulaire du 6 mai 2010 relative à la mise en œuvre de la loi de 2007
- Octobre 2012, Politique du ministre de la justice orientée vers le milieu ouvert.
- Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance,

Mais au-delà des lois régissant le secteur social et médico-social, la réalité de chaque gouvernement vient s'imposer. Devant les constats d'échecs des dispositifs d'encadrement en collectif imposant, les modes d'hébergements se diversifient. En 2018, le gouvernement lance d'un programme de création de 20 CEF « nouvelle génération ».

Pour le Centre Educatif Albatros, il est important de prendre appui sur les manques du schéma territorial afin de se positionner comme ligne de force, lui permettant ainsi à la fois d'être reconnu et de s'inscrire dans un processus de réinsertion des jeunes dans les dispositifs de droit commun sur les modalités de la promotion de la santé.

De 2016 à 2019, le centre éducatif Albatros avec le soutien de la DTPJJ 31/09/65, et de la DIRPJJ Sud a pu abaisser son collectif à 9 et ouvrir 3 studios facilitant ainsi une réinscription dans les dispositifs de droits commun de ces jeunes par le biais d'une inscription dans un parcours professionnalisant.

L'association a également ouvert un lieu de vie exclusif état et répondu à un appel à projet pour l'ouverture d'un CEF.

Ainsi l'association possède en son sein, un panel de réponses pour l'accueil d'un mineur placé sous ordonnance 45. Il est dès lors possible de travailler la circulation des jeunes dans un parcours réussite, qui évite des exclusions à répétitions, génératrices des récidives des jeunes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet du centre éducatif Albatros.

Sur son projet d'établissement 2014-2019, le centre éducatif se positionnait en sortie de CER, CEF, EPM et QM en accentuant son projet sur un accompagnement personnalisé et individualisé des jeunes vers un retour dans les dispositifs de droit commun. Le projet d'établissement 2019-2024 garde cette priorité et propose même d'aller encore plus loin.

Aujourd'hui, le centre éducatif est reconnu dans le dispositif des établissements permettant l'accompagnement des jeunes dans une insertion sociale et professionnelle.

Nous avons vu que les missions essentielles telles que l'accueil des jeunes, la notion de bientraitance telle que l'a définie l'ANESM, la nécessité d'accompagner les jeunes accueillis vers les dispositifs de droit commun, l'accès à l'autonomie et leur réinscription dans le champ social au travers d'une insertion professionnelle et pédagogique sont nécessaire.

Nous avons dû, face à la mutation sociétale de la jeunesse, repenser nos modes d'actions et envisager le parcours du jeune dans un schéma global de parcours et non plus limité à une mode d'hébergement.

Ainsi le projet d'établissement 2019-2024 développe au travers des deux axes principaux sur lesquels reposent toutes ses actions (l'axe de la promotion de la santé entendu sous la forme de bien-être et l'axe de l'insertion sociale et professionnelle), une refonte de sa capacité d'accueil. Le centre éducatif Albatros maintient son positionnement en sortie de CER, CEF, EPM et QM, mais va au-delà...

2.3. Le public accueilli :

Le centre éducatif Albatros-Passerelle a une capacité d'accueil pour 12 mineurs garçons âgés de 16 à 18 ans. Son agrément est limité à l'accueil de mineurs placés sous l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Les mineurs sont orientés par des magistrats (juge des enfants ou juge d'instruction) par des ordonnances de placement provisoire d'une durée moyenne de 6 mois pouvant être renouvelable.

Les mineurs accueillis sont pour la plupart des multirécidivistes ou multi-réitérant ayant commis des délits, seul ou en réunion.

Mais, avant tout, ce sont des enfants en danger.

Les grandes caractéristiques que nous retrouvons sont :

- Souvent en rupture de lien : familial, scolaire, social.
- De plus en plus de jeunes ont des troubles du comportement, d'importantes carences affectives ou/et des troubles psychiques avérés lors des expertises psychiatriques.

- De plus en plus de jeunes ont un long parcours dans le cadre de la protection de l'enfance ou de la protection judiciaire.
- De plus en plus de jeunes sont sans familles sur le territoire ou avec des familles carencés dans la relation d'éducation.

Les problématiques sont celles de la plupart des adolescents. Cependant elles sont exacerbées par les caractéristiques précédentes et le parcours de vie de chacun. Elles se révèlent, d'une manière très générale et restrictive, autour :

- De l'agressivité, du rejet, de la violence, de l'opposition, du déni,
- De la difficulté à se projeter, à créer, découvrir et apprendre.
- Peu d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.
- Perte de confiance en l'autre, en soi, en l'avenir,
- Pas ou peu de gestion de la frustration, de la violence interne et externe,
- Pas ou peu de construction psychique interne,
- Ayant des troubles du comportement, de la relation, parfois repérés par une MDPH,
- Importantes carences affectives ou/et des troubles psychiques avérés lors des expertises psychiatriques,
- De l'addiction à diverses substances illicites ou/et dangereuse, gout du risque, mise en danger, émulation par le groupe de pairs.
- Les problématiques classiques du passage à l'adolescence (pulsion, dépression, processus d'identification, distance avec les adultes, prise de risque...) processus classique exacerbé par les caractéristiques précédentes et le parcours de vie de chacun,

Ce sont des enfants cassés, abimés qui ne peuvent l'admettre tant ils ont peur de s'effondrer. L'enjeu est de leur permettre de se reconstruire autrement et ainsi de quitter la spirale de la délinquance.

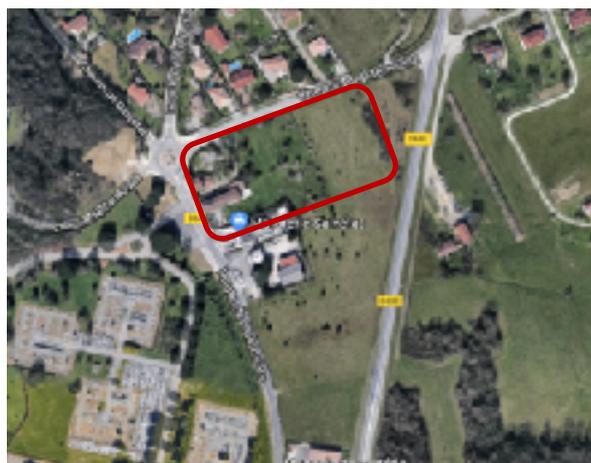
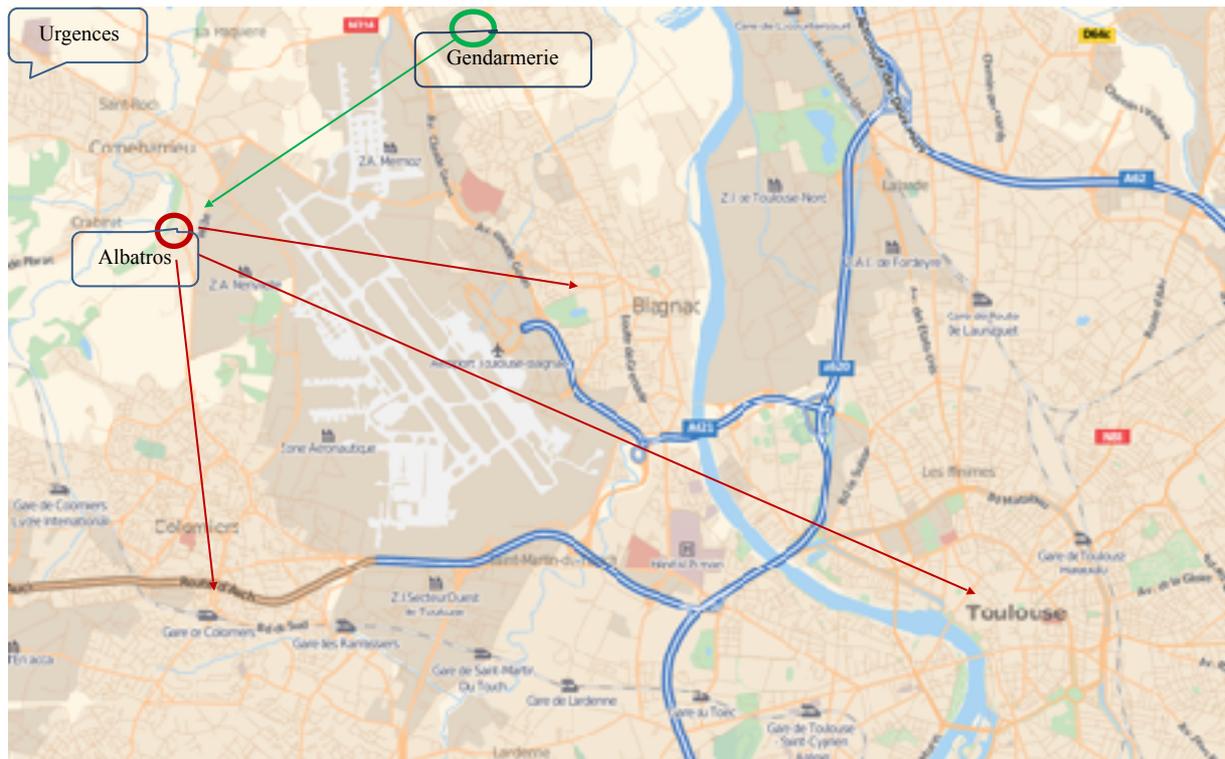
Le centre éducatif accueille ces jeunes en sortie de CER, CEF, ou de période de détention. Il est également sollicité en alternative à l'incarcération.

Son positionnement géographique et son expérience dans le domaine de l'insertion scolaire et professionnel en font un atout pour travailler les retours progressifs dans les dispositifs de droit commun.

3. Le contexte géographique

Le positionnement géographique du centre éducatif est un véritable avantage dans la réalisation de son projet d'insertion.

Il est suffisamment éloigné de la ville pour éviter les tentations d'allées et venues intempestives et suffisamment proche pour bénéficier de terrains de stages, d'organismes de formation et/ou scolaire.



Ainsi, le positionnement géographique du centre éducatif Albatros permet :

- De bénéficier de zones d'activités pour travailler l'insertion professionnelle et scolaire,

- De nombreux centres de formation et scolaire se trouvent sur Blagnac ou Colomiers (les apprentis d'Auteuil, le CFA, des lycées techniques et polyvalents...),
- Les centres de formation ou scolaire situé sur Toulouse sont entre 15 et 40 minutes en transports en commun,
- Les villes de Cornebarrieu, Colomiers et Blagnac offrent de nombreux lieux de stages ou d'apprentissages de proximité. Les entreprises et commerces sont nombreux et au fil des années, un large réseau a pu se mettre en place.
- Les missions locales, pôles emplois, entreprises d'intérim sont à moins de 8 minutes et grâce à la personne déléguée par la protection judiciaire de la jeunesse détachée à la mission locale, les jeunes sont rapidement accompagnés vers des dispositifs d'insertion.
- Le CIO est également un partenaire de proximité important pour les retours en scolarité.

De zones de soin et d'interventions de sécurité de très grande proximité :

- Urgences et clinique à 3 minutes avec la clinique des Cèdres, ou à 10 minutes avec l'Hôpital de Purpan,
- Cabinet médical à 2 minutes, et médecins spécialistes entre 5 et 10 minutes (dentistes, ophtalmologues, psychiatres, Kinés...),
- Centres de prévention en addictologie sur Toulouse (entre 15 et 40 minutes),
- Une gendarmerie à 6 minutes.

De bénéficier de grands axes routiers et de transports en commun permettant :

- Des retours en famille ou des visites de ces dernières facilitées.
- Un recrutement de professionnels sans difficultés avec les écoles de formation et le bassin d'emploi sur Toulouse.
- Des déplacements sur les tribunaux, UEMO, facilités.

Le centre éducatif Albatros est donc idéalement placé. Seul inconvénient, une proximité avec un commerce en pompes funèbres et des villas résidentielles qui peuvent ne pas apprécier le bruit occasionné par nos jeunes.

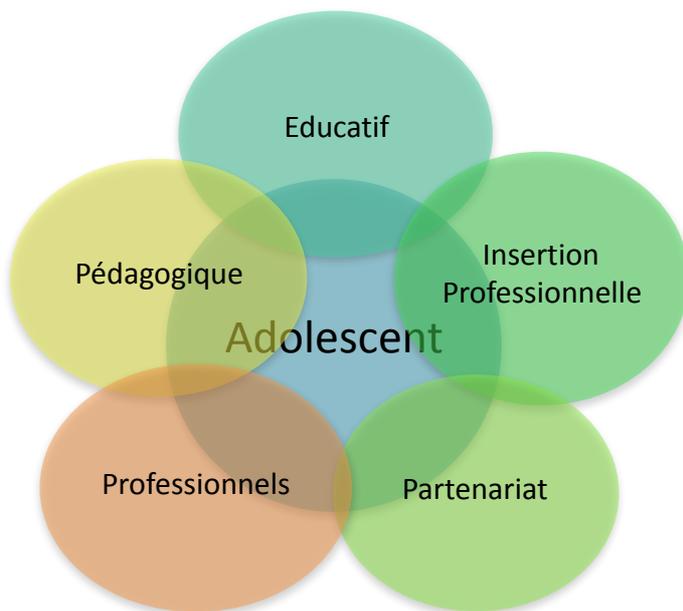
Cependant le collectif réduit, la mise en place d'espace de rencontres-conciliation, ainsi que d'actions de séparation, protection (filets, portails, modifications des entrées du centre...) ont permis d'apaiser les tensions inhérentes à notre activité dans un quartier résidentiel.

Les espaces extérieurs, leur aménagement et la présence d'animaux familiers ont également un effet apaisant pour les jeunes accueillis.

2. Les axes et moyens techniques du projet d'établissement

4. Les axes du projet

4.1. L'utilisateur au cœur du système



Le projet d'établissement s'attache, en droite ligne du projet associatif, à mettre la personne accueillie au cœur de son dispositif d'accompagnement.

Ainsi l'accompagnement est centré sur l'adolescent. Ce dernier devient co-constructeur et acteur de son projet. Le jeune est perçu dans son parcours de vie global incluant un avant et un après placement.

Les différentes sphères de l'accompagnement (l'Éducatif, le pédagogique, le soin, ...) interagissent selon les besoins du moment.

Une telle prise en charge nécessite une grande disponibilité et adaptabilité des professionnels. Le cadre structurel n'est autre que le lien établi entre l'adolescent et l'équipe de professionnel. Le cadre institutionnel, l'autorité devient une posture collective basée sur la bienveillance, l'écoute et la réflexion commune, une réflexion intégrant les adolescents.

4.2. Les missions et modalités de l'accompagnement :

La finalité du centre éducatif est le suivi et l'accompagnement de ces jeunes à « difficultés multiples » vers une re-socialisation, visant l'autonomie et la responsabilisation, si possible par la réflexion autour d'un projet de vie, voire l'élaboration d'un choix professionnel et sa mise en place. Le centre éducatif considère que pour atteindre ces objectifs, il est incontournable de travailler autour de l'axe de la santé sous-entendu bienveillance et bientraitance.

Ses missions principales sont :

- La protection physique et morale des usagers,
- La reconstruction du lien au travers de la reconnaissance et l'estime de soi, de l'autre et le respect des biens et des personnes,
- Redonner sens et confiance aux usagers afin de développer les capacités d'apprentissage, de projection et de désir de s'inscrire dans un parcours de vie adapté aux normes et lois de la société,
- L'autonomisation dans les actes de la vie quotidienne,
- Préparation à l'insertion scolaire ou professionnelle et sociale,
- Permettre à l'utilisateur de trouver les moyens pour retourner vers les dispositifs de droit commun à la sortie de son placement.

Cet accompagnement s'organise autour de points de repères qui fondent les axes de l'action éducative :

- Des valeurs :
 - Fondées sur les valeurs originaires de l'association qui sont le respect, la tolérance et le droit de chacun de trouver sa place dans la société
- Des principes de pensées et d'actions :
 - Basée sur la bienveillance et la bientraitance auquel tout être vivant à droit. La construction du lien social ne peut se créer qu'en « prenant soin de... »
- Des droits et des devoirs :
 - Le centre étant une collectivité, des règles de fonctionnement sont construites afin de laisser une place à chacun dans le respect des uns et des autres. Ces règles se réfèrent aux principes de la vie sociale et de la loi. Elles sont retranscrites dans le règlement de fonctionnement.

- L'utilisateur au cœur du système :
 - Avec sa participation et son implication dans son parcours institutionnel (Acteur de son projet, mais aussi participation aux tâches quotidiennes, à l'entretien de son cadre de vie, aux réunions d'organisation et de fonctionnement de la vie institutionnelle qu'il soit en collectivité ou en studio),
 - Implication dans son parcours de vie : Le droit reconnu à chacun de pouvoir trouver sa place dans la société implique en retour sa responsabilisation et le devoir d'être acteur,
 - DIPC et PPI, Document individuel de prise en charge et projet personnel individualisé. Documents permettant l'échange et la rencontre, engageant chacune des parties à la construction d'un projet personnalisé et adapté à chaque usager,
 - Une action éducative non intrusive, entourant l'individu dans sa propre démarche d'insertion par la mise en place de divers étayages.

4.3. *AXE PRIORITAIRE 1 : Un projet construit et pensé autour de la promotion de la santé*

4.3.1. Promotion de la santé au travers un hébergement diversifié

La promotion de la santé est un levier explicite du projet éducatif, pédagogique et d'insertion des jeunes accueillis sur le Centre. Son inscription comme fondement du projet assure un environnement de vie bienveillant et bien traitant autant pour les jeunes que pour les professionnels.

« L'action éducative qui est au cœur des missions de la PJJ renvoie à une relation basée sur une posture d'écoute et d'accompagnement du jeune lui permettant d'acquérir les compétences sociales et cognitives qui lui seront utiles pour gagner en autonomie et mieux s'insérer dans la société » Séverine LAFITTE³ (FNSE).

Ainsi la structure même du centre éducatif Albatros est pensée pour un accompagnement offrant le plus d'apaisement possible aux jeunes afin de leur permettre de se reconstruire

³Séverine Lafitte : coordinatrice des projets de la fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé. Forum juin 2018.

sereinement et autrement qu'au travers des notions de violences, rejets et échecs. Les modalités de la prise en charge font partie intégrante du projet « PJJ promotion de la santé ».

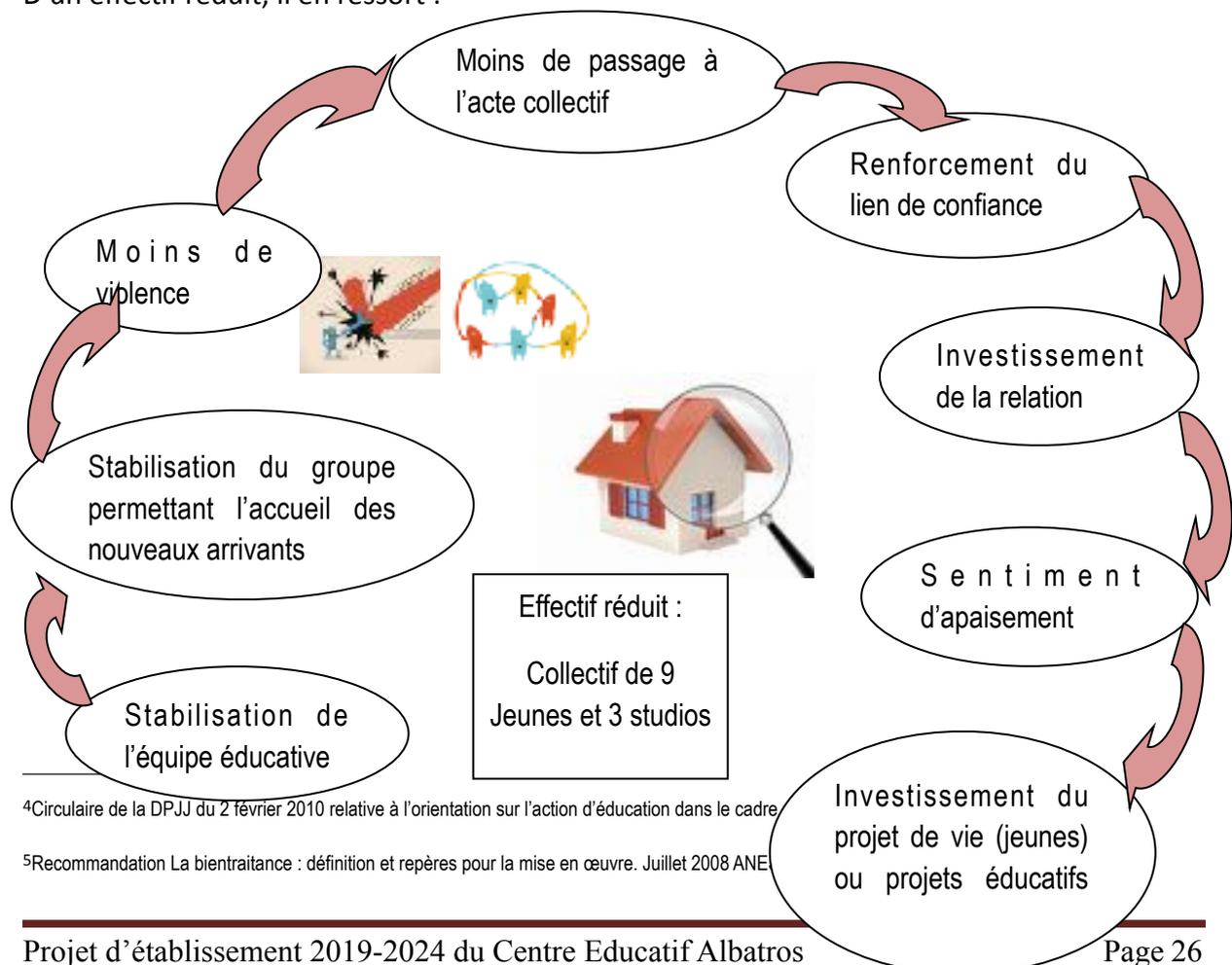
Des jeunes qui se sentent mieux sont plus aptes à se laisser accompagner, à investir leur projet de vie et cela permet de prévenir la récidive. Le Centre Educatif Albatros instaure ainsi, la prise en compte des besoins fondamentaux des jeunes dans un accompagnement individualisé au travers d'un hébergement diversifié (petit collectif et studios individuels).

La question du lien entre le mineur et son environnement est une dimension importante de son fonctionnement psychologique notamment pour les plus fragiles⁴.

La bienveillance se définit « comme la culture visant à promouvoir le bien-être de l'utilisateur et la prévention du risque de maltraitance. Elle doit être mise en œuvre au sein des établissements et services tant au plan des interventions individuelles que des relations interpersonnelles / dynamiques collectives. Elle se caractérise par une recherche permanente d'individualisation, de singularisation et de personnalisation de l'action éducative et du parcours du mineur concerné »⁵.

Cette définition, apparaissant dans la note du 24 décembre 2015 relative à la prévention et la gestion des situations de violence au sein des établissements et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, est ainsi mise en pratique au travers de l'hébergement diversifié autorisé en juillet 2016 par la DIRPJJ Sud avec le soutien de la DTPJJ 31/09/65.

D'un effectif réduit, il en ressort :



⁴Circulaire de la DPJJ du 2 février 2010 relative à l'orientation sur l'action d'éducation dans le cadre

⁵Recommandation La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. Juillet 2008 ANE



Aucune base éducative ne peut se faire sans un lien de confiance entre le jeune et l'adulte. Un environnement apaisé ne peut que favoriser la création de ce lien, permettant ensuite le cheminement intellectuel et affectif vers un projet de vie cassant la spirale délinquante et permettant la revalorisation narcissique nécessaire à l'accès aux apprentissages.

Tout apprentissage est synonyme de prise de risque et de possibilité d'échec.

Pour ces jeunes en représentation constante, au soi si carencé que toute interaction d'autrui est perçue comme une agression, il est nécessaire de créer rapidement un climat bienveillant et sécurisant.

Le faible collectif offre cette sécurité, à la fois bienveillante et bienveillance permettant la restauration de soi et un suivi éducatif plus rapproché.

4.3.2. Promotion de la santé au travers de médiation par l'animal

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a défini ainsi la notion de santé : "un état de complet bien-être physique, mental et social". C'est un droit fondamental de l'être humain et toute action s'inscrivant dans cette démarche ne peut être que bénéfique. Il n'est plus possible désormais de parler de Santé sans parler de Qualité de vie, de bien-être physique et mental. Les animaux de compagnie jouent un rôle important. Ils font partie de l'univers quotidien, de la vie sociale, affective et active... ».

La présence d'animaux familiers normalise les contacts sociaux. L'animal agit comme facilitateur social car il favorise la conversation et les interactions entre les jeunes et l'adulte en procurant des sujets de discussions neutres. Il permet l'instauration rapide d'un contact chaleureux et augmente le nombre et la qualité des relations entre les jeunes et les professionnels.

L'animal représente un formidable support d'identification et de projection. « Les enfants n'ont aucun scrupule à considérer les animaux comme leurs semblables à part entière ». S. Freud, 1957.

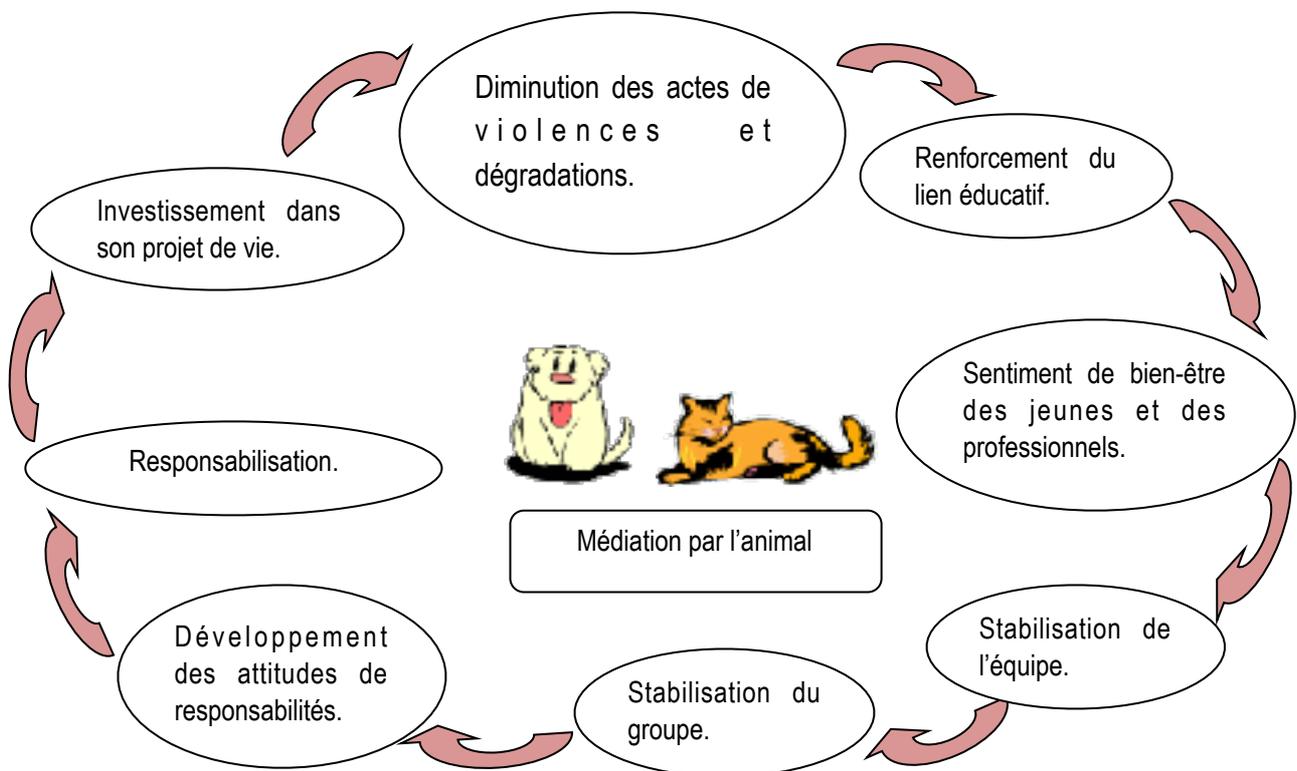
L'animal permet aux jeunes à travers ses préoccupations pour lui de nous dévoiler ses angoisses. L'animal est pour eux, un appui solide pour échanger sur leur histoire, parcours de vie. C'est l'occasion pour les professionnels d'approfondir ces sujets avec eux, l'animal permettant à l'angoisse de se dire. L'adolescent commence à subjectiver.

L'utilisation de l'animal comme objet de médiation permet à l'enfant de s'ouvrir au lien social. L'intérêt porté à l'animal petit à petit se transpose, vers l'analyse de soi, l'analyse des

comportements et codes sociaux connus et ceux pouvant exister autrement. L'adolescent est amené ainsi à un changement dans sa position subjective : l'autre, l'environnement, deviennent potentiellement autre chose qu'une agression dont il faut se protéger.

La médiation par l'animal c'est aussi « prendre soin de... ». Elle permet de développer le sens des responsabilités. Il faut nourrir l'animal, le protéger, le soigner. Autant d'actes qui décentrent le jeune de son mal être pour « se projeter », se découvrir des appétences en matière de « devenir responsable ».

La médiation par l'animal est donc, un véritable atout dans la relation éducative, pédagogique et thérapeutique.



La médiation par l'animal joue donc un rôle essentiel sur la santé physique et psychique des personnes. Outre un vecteur essentiel à la communication et aux apprentissages éducatifs, elle est un axe de bienveillance et de bien-être.

Depuis 2016, le centre éducatif Albatros voit une baisse importante des dégradations et une augmentation du bien être des jeunes au travers de la présence de chats, chatons, chiens et poules.

4.3.3. La dimension de la santé dans les actes d'accompagnement au quotidien :

Nous sommes tous des acteurs du soin au quotidien : Travailleurs sociaux, Cadres de direction, Maître(sse) de maison, Surveillants de nuit, psychologue...

Mais nous nous entourons également de partenaires externes.

Des partenaires de soins hors établissement

- Médecin généraliste : Le cabinet médical de Cornebarrieu
- Psychiatre : en libéral sur Toulouse
- CMP : de Blagnac
- Centre Hospitalier : Clinique des Cèdres à Cornebarrieu, Hôpital Purpan sur Toulouse, Clinique
- Centre d'addictologie : ARPADE, Clémence Isaure...
- RAP31
- IREPS

Des activités de soin externe, notamment avec la PJJ

Des jeunes peuvent participer à des actions collectives ou individuelles extérieures, telle que la course d'orientation organisée par la PJJ.

Intervention de la référente santé PJJ sur le centre ou participation aux réunions de la DTPJJ/DIRPJJ Santé.

4.3.4. Promotion de la santé au travers de l'alimentation

L'alimentation est souvent source de tensions. En sciences sociales et psychologiques, l'alimentation est un rappel à la mère, au stade de l'oralité et des premières pulsions.

Nous accueillons de nombreux jeunes ayant d'importants troubles post traumatiques ainsi que des troubles de l'alimentation. Il est nécessaire d'avoir une réflexion approfondie sur le sujet et une prise en compte des angoisses et de mal-être de ces adolescents.

Aussi, nous avons pensé les temps et espaces de prise des repas, mais aussi leur élaboration.

Le cuisinier s'attache à faire découvrir ou redécouvrir des produits, apporte une attention particulière à l'élaboration de repas adapté aux jeunes et à créer une véritable convivialité à travers des mets à la fois simples, savoureux et de présentation soignée.

L'importance de la quantité et de la diversité des plats au sein d'un même repas est un élément d'apaisement.

Les horaires de repas sont échelonnés et adaptés en fonction des plannings individuels des jeunes. Ils peuvent « en cas de crise » se préparer eux même le repas avec des aliments de base mis à disposition. Les frigos sont accessibles pour des fruits, yaourts et fromages pour les « encas ».

Les repas deviennent ainsi des moments d'échange et de proximité entre adultes et mineurs, atténuant au maximum leurs angoisses et agitations.

Le Centre Educatif Albatros place donc, le soin en axe socle de son projet. L'insertion sociale et professionnelle ne peut se réaliser sans cette attention portée au soin de l'enfant.

La promotion de la santé est intégrée comme un incontournable dans notre projet.

C'est pourquoi, nous avons pensé la diversification de l'hébergement en abaissant le collectif et en ouvrant des studios internes, en adaptant l'accompagnement au plus près de la personne et de ses problématiques.

La dimension soin est considérée comme participant prioritaire à la réinsertion des jeunes accueillis et au développement de leur bien-être.

4.4. AXE PRIORITAIRE 2 : Un projet axé sur l'insertion sociale et professionnelle

Le Centre Educatif Albatros s'inscrit pleinement dans une logique de parcours éducatifs, d'inclusion sociale et d'insertion scolaire et professionnelle.

« Cet accès à l'insertion sociale et l'accès à l'autonomie des jeunes reposent notamment sur leur insertion scolaire et professionnelle [...] l'enjeu réside donc dans la possibilité de conduire au travers d'un parcours d'insertion scolaire et professionnel un processus de sortie de délinquance et d'accès des jeunes confiés à leur insertion sociale et citoyenne⁶.

Les parcours d'insertion scolaire et professionnelle s'établissent nécessairement en lien avec les titulaires de l'autorité parentale et le milieu ouvert. L'objectif est de les associer sur le projet d'insertion de l'adolescent afin que le passage sur le centre ouvre des perspectives et ne soit pas une fin en soi.

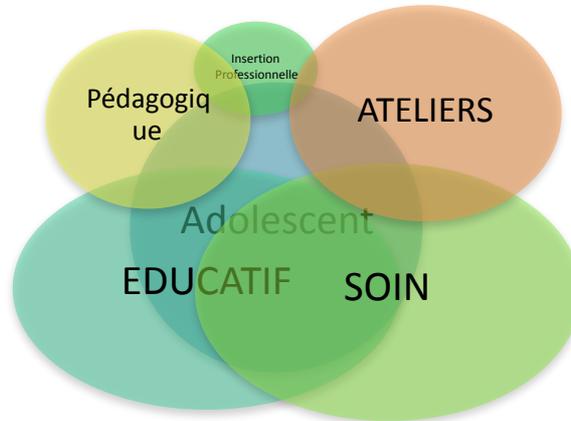
Nous sommes dans une approche systémique de la personne accueillie. Cette approche est à la fois interdisciplinaire et globale.

Ainsi, en relation avec l'axe du soin, chaque professionnel, quel que soit son domaine d'expertise est amené à interagir en pluridisciplinarité et à appréhender son accompagnement auprès du jeune de manière globale.

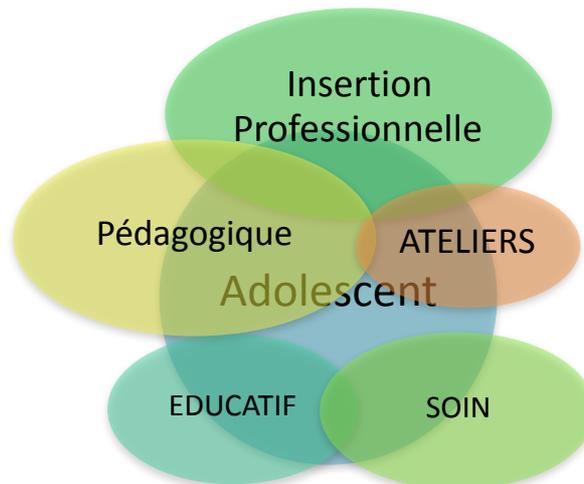
⁶Note du 24 février 2016 relative à l'action de la protection judiciaire de la jeunesse dans les parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés

Chaque jeune selon ce qu'il est, selon son avancée dans son parcours de vie, selon son parcours est amené à bénéficier de plus d'accompagnement dans un domaine plutôt qu'un autre. Ainsi « les bulles » d'accompagnement seront plus ou moins importantes.

Exemple Jeune X à l'instant T :



Exemple Jeune X à l'instant V (4 mois plus tard) :



Ainsi, en fonction des possibilités du moment et tout au long de son parcours, l'adolescent bénéficie d'un accompagnement individualisé associé à un emploi du temps personnalisé, ce qui demande une grande souplesse d'adaptation des professionnels. Que le jeune soit sur le collectif ou sur un studio.

L'objectif est de travailler avec le jeune sur son projet professionnel en lui permettant notamment de découvrir différents secteurs d'activités, possibilités de formation.

L'acquisition de qualifications professionnelles est recherchée prioritairement dans le champ du droit commun : stage de découverte externe, inscription sur des formations ou sur une scolarité externe (POI, Contrat Avenir, CFA, etc...).

Des ateliers sont proposés en interne dans l'attente d'une formation externe et/ou pour évaluer ses capacités d'attention, de savoir être, ...

Les ateliers sont :

- La restauration (cuisine, service),
- Les espaces verts,
- Le bâtiment (petite menuiserie, peinture, petite maçonnerie...),
- La métallurgie (petite mécanique, soudure, ...),
- L'entretien et nettoyage de locaux, des véhicules.

Les ateliers ne sont qu'un dispositif transitoire. L'objectif étant une inscription dans les dispositifs de droit commun.

Au niveau de la scolarité, le centre éducatif ne bénéficie pas de temps d'enseignants. Nous nous orientons vers le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) pour des évaluations et reprises de scolarités. Il est recherché le retour rapide au sein de l'éducation nationale ou dans les dispositifs relais :

- Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA),
- Lycées professionnels et/ou techniques,
- Ecole de la deuxième chance,
- Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- MFR.

Les ateliers internes ou formations, stages, écoles en externes ne sont pas déterminés comme « obligatoires », mais ils font parties intégrantes du projet personnalisé et individualisé du jeune. Le projet détermine le rythme, le type d'insertion sociale et professionnelle priorisée avec le jeune. Il s'engage donc à participer aux temps d'insertion.

En fonction de son investissement le jeune bénéficie d'un « pécule chantier/formation » journalier et selon son projet de « sorties en autonomie ».

Les acquisitions et avancées dans son projet sont valorisées : fiche d'évaluation des acquisitions par ateliers (annexes), exposition de créations, participation de la famille et des partenaires lors de journées de remise de récompenses ou de diplômes internes...

Les temps de loisirs, des temps d'insertion sociale

Il s'agit des temps de fin journée, des week-ends et jours fériés.

Bien que nommés temps de loisirs pour les jeunes, ces temps sont dits d'intervention éducative au sens où l'accompagnement est spécifiquement réalisé par des professionnels du champ de l'éducation spécialisée.

Cette intervention éducative et sociale repose sur la construction de perspectives éducatives élaborées et susceptibles de répondre aux difficultés qu'il rencontre. « L'institution se doit de garantir un panel de réponses éducatives différenciées et personnalisées les plus à même de soutenir l'évolution de chaque jeune pris en charge. Ainsi, chaque mineur et jeune majeur,

quel que soit le cadre et le lieu de sa prise en charge au sein de l'institution, bénéficie d'une intervention éducative individualisée »⁷.

Les activités même à but récréatives sont donc appréhendées comme des actions de médiation, de socialisation et contribuent à évaluer les compétences acquises ou les capacités d'acquisition. « Elles permettent de développer les potentialités physiques, psychiques et cognitives de l'adolescent et participent aux réponses apportées aux problématiques des mineurs. Elles sont autant d'actions qui contribuent à renforcer le lien éducatif⁸. »

Les activités de loisirs constituent des vecteurs privilégiés, notamment dans les temps collectifs, pour créer ou consolider des liens dans une dynamique de groupe et valoriser les « savoir-faire » et « savoir-être » de tous et de chacun.

Mais le centre éducatif Albatros priorise l'inscription du jeune à des clubs sportifs ou culturels de droit commun.

L'accompagnement éducatif s'est aussi permettre au jeune de se rendre seul à l'activité, de travailler l'autonomie de sa relation sociale en immergeant l'adolescent dans un lieu de droit commun : piscine, club de sport, ...

Ainsi une attention est portée à la manière dont les parcours d'insertion sont construits et appréhendés, que le jeune soit en collectif ou en studio. Les parcours s'inscrivent dans un schéma partenarial composé des acteurs de proximité, de la famille, des partenaires justices et notamment du milieu ouvert garant de la continuité du parcours du jeune au-delà du placement.

2. Descriptif du dispositif technique

2.1. *Un hébergement diversifié :*

Le centre éducatif Albatros propose depuis juillet 2016 un hébergement diversifié afin de répondre au mieux à l'accompagnement des jeunes accueillis.

⁷Note du 10 février 2017 relative à l'adaptabilité des modalités de prise en charge

⁸Note du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative dans le cadre du placement judiciaire

En effet il est constaté un lien de cause à effet entre l'accueil d'un petit effectif et la qualité du lien. Cette qualité du lien permet de travailler au plus près des projets et évite de nombreux passages à l'acte. Les grands collectifs sont souvent un lieu d'affrontements et de dérives où les éducateurs sont amenés à devoir « gérer » le groupe au détriment d'un accompagnement individuel. Il est démontrée aujourd'hui⁹ que l'institution ne fait plus loi, ne fait plus autorité auprès de nos publics, au contraire, elle devient source anxiogène et ne permet plus un accompagnement vers les dispositifs de droit commun. Les affrontements deviennent des confrontations où l'accompagnement éducatif n'est plus constructif.

Les jeunes accueillis sur le centre ont souvent une histoire avec des pathologies familiales lourdes, un parcours de placements successifs. Leurs difficultés psychiques à gérer la frustration, le manque de confiance en soi ne favorisent pas le rapport à l'autre et le vivre ensemble.

L'accompagnement sur un collectif réduit, permet aux jeunes accueillis de se recentrer sur leur parcours et de ne plus être parasité par le vivre ensemble. L'inscription dans un parcours d'insertion devient réalité.

De plus très peu d'opportunités existent encore sur le territoire pour permettre aux jeunes qui nous sont confiés d'exercer leur autonomie durant la période pendant laquelle ils sont accueillis, alors même qu'une fois émancipés, ils devront être capables de se gérer seuls. La majorité des jeunes ont plus de 17 ans. Il est devenu indispensable de préparer l'après placement.

Ainsi le centre éducatif Albatros propose un service d'hébergement collectif et un service d'hébergement individualisé « Passerelle ».

Ces modes d'hébergement ont un projet de service correspondant à leurs spécificités.

2.1.1. L'hébergement collectif :

Lors d'une admission, le jeune accueilli est placé en hébergement collectif. Ce service permet une évaluation de la situation du nouvel arrivant, de son projet. Il lui est proposé un accompagnement individualisé au sein d'un collectif. Il est travaillé en co-construction avec lui un projet de réinsertion dans les dispositifs de droit commun. L'hébergement collectif prend appui sur un accompagnement de grande proximité, des règles de vie pour travailler les axes définis dans le projet d'établissement.

2.1.2. L'hébergement individualisé :

Le travail autour de l'autonomie et du parcours d'intégration sont indispensables pour appréhender la vie de jeune adulte. L'accompagnement éducatif pour les usagers en studio

⁹ Enfants et adolescents en mutation- JP Gaillard

est adapté aux besoins, et reste évolutif pour prendre en compte les aléas des parcours vers l'autonomie et l'insertion des jeunes accueillis. L'hébergement individuel permet de diversifier l'accueil et d'accompagner vers une insertion sociale et professionnelle.

Le service « Passerelle propose un accompagnement rapproché guidant les jeunes vers une autonomie progressive.

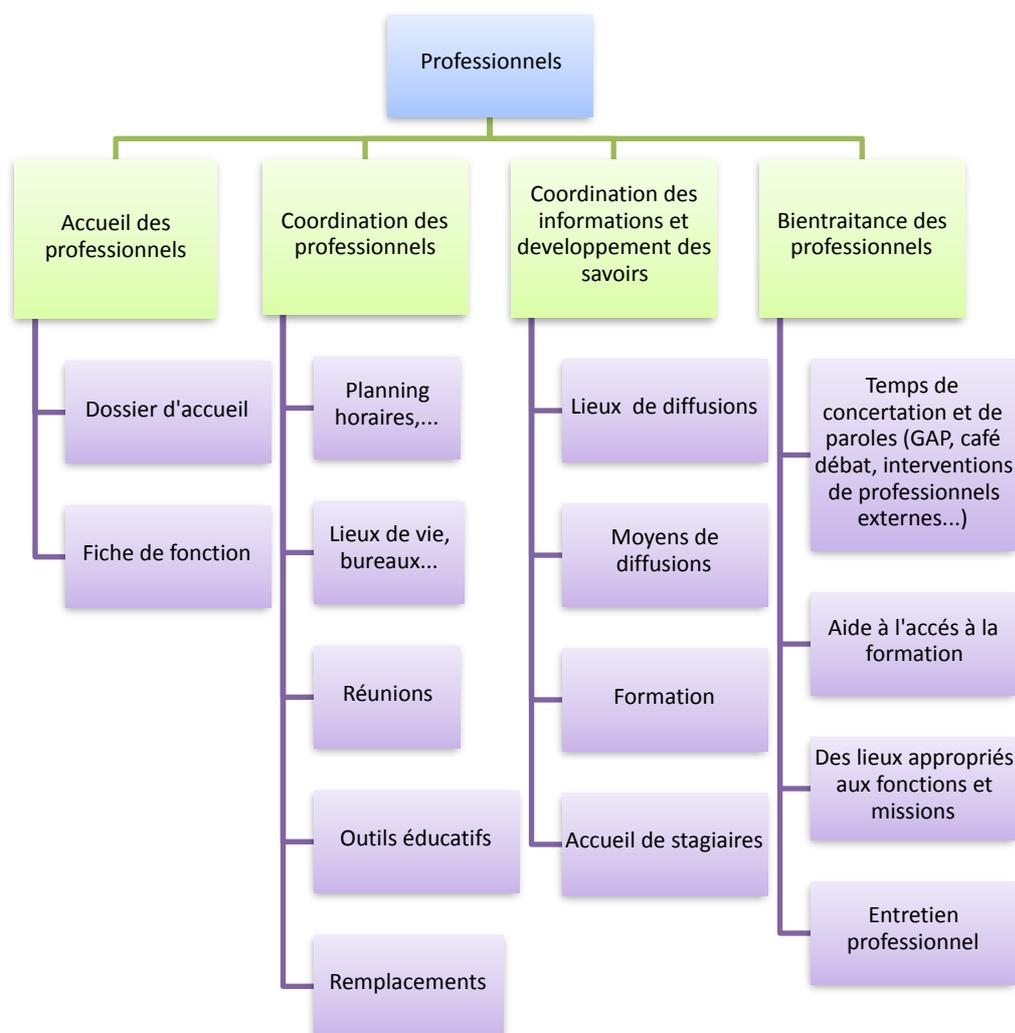
2.2. Encadrement et organisation

2.2.1. Organisation de l'équipe de professionnels

Deux éléments sont fondamentaux à la mise en œuvre de l'accompagnement des jeunes : la cohérence des professionnels qui les entourent et l'instauration d'un lien avec chacun d'eux.

L'adaptabilité des modalités d'accompagnement constitue un levier pour renforcer le travail d'équipe, les dynamiques d'échanges pluridisciplinaires et les organisations du travail. Cette adaptabilité de l'accompagnement, volonté institutionnelle, est la garantie d'une approche globale et bienveillante du jeune, ainsi que dans la réussite de son parcours institutionnel et d'insertion.

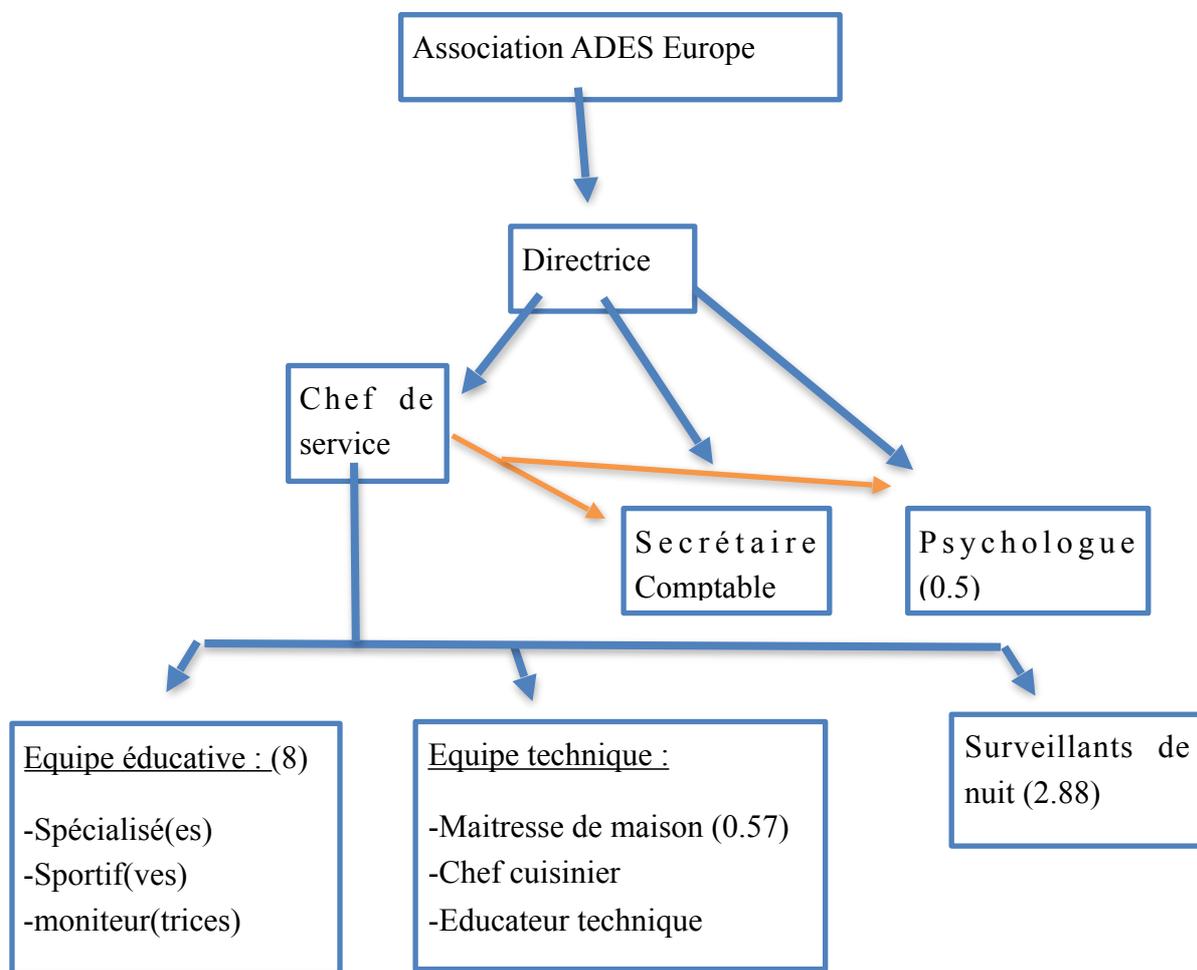
L'adaptabilité d'une équipe de professionnels est assurée en premier lieu par le projet d'établissement.



Nous veillons à ce que le cadre de travail des professionnels soit le plus favorable possible afin de coordonner les actions, les informations et les outils dans le but d'optimiser la qualité et l'efficacité de l'accompagnement des adolescents.

Ainsi nous nous attachons à l'accueil des nouveaux salariés, à la coordination des interventions et des actions. Pour être optimum sur son poste de travail et s'adapter à l'évolution des publics accueillis, nous encourageons la formation des professionnels et menons des entretiens professionnels et d'évaluation régulier.

2.2.2. Organigramme



Légendes :



Lien hiérarchique



Lien fonctionnel ou lien hiérarchique en absence de la directrice.

2.2.3. Les différentes instances de réunion

2.2.3.1. Niveau Associatif

- Assemblée Générale, 1 fois par an
- Réunion du Conseil d'Administration, 1 fois par trimestre
- Réunion cadres de l'association, 1 fois tous les mois et demi
- Réunion de réflexions avec les cadres, 1 fois tous les mois
- Bureau
- Commission stratégique et développement

2.2.3.2. Niveau représentation du personnel

L'association a mise en place d'un Délégation Unique du Personnel qui sera remplacé en 2019 par un Comité Social et Economique.

- Réunion des Délégués du Personnel (le Directeur général et les Représentants du personnel), 1 fois par mois
- Réunion de concertation : une fois par mois, le directeur, le chef de service et les représentants du personnel sur Albatros. Cette réunion permet d'être au plus près des difficultés rencontrées par les professionnels de l'institution ainsi que de partager les projets futurs soutenus par la direction)

2.2.3.3. Niveau établissement

- Réunion institutionnelle : 1 fois par semestre
- Réunion de l'équipe des surveillants de nuit : 1 fois par mois
- Réunion des cadres : 1 fois par semaine
- Réunion du personnel administratif : 1 fois par semaine
- Réunions réflexions ou d'écriture des projets d'activités, de fonctionnement éducatif, de protocoles internes ou d'information par des partenaires extérieurs : 1 à 3 fois par mois, par équipe le vendredi. Lorsqu'un sujet pose question, lorsque des protocoles sont nécessaires ou devenus en inadéquation avec le projet, ce temps de réunion permet de retravailler les projets, réfléchir, définir, se projeter, mettre en mots les maux, se coordonner pour remettre du sens à nos actions ou aller de l'avant
- Réunion de fonctionnement : (équipe pluridisciplinaire) 1 fois par semaine
- Réunion de suivi de projet : (équipe pluridisciplinaire) 1 fois par semaine
- Réunion jeunes : 1 fois par semaine

2.2.4. Aide à l'accès à la formation

La maîtrise des techniques éducatives et des procédures de travail formalisées sont indissociables de la qualité de l'intervention auprès des mineurs. Ces techniques et procédures sont déterminées dans le projet d'établissement et ses annexes, mais aussi travaillées lors des réunions d'élaboration de la pensée institutionnelle et des GAP.

Au-delà de ce travail en interne, il est nécessaire de former continuellement l'équipe de professionnels. Ces formations s'inscrivent essentiellement dans le Plan de Formation Associatif.

Les salariés sont incités à utiliser en complément leur Compte Personnel de Formation afin de leur permettre de bénéficier de formations individuelles supplémentaires (à condition qu'elles soient éligibles).

Les formations peuvent se faire en collectif sur le centre ou au sein de l'association ou encore en externe dans un cadre plus individualisé (centres de formation, séminaires, colloques, journées d'études...). Elles peuvent être organisées par les centres de formations, les partenaires Santé, les partenaires PJJ, ...

Dans le cadre des formations internes, nous pouvons retravailler le contenu auprès des organismes de formation pour être au plus près des besoins du centre éducatif.

Les professionnels seront également invités à participer aux formations ouvertes au SAH du PTF Sud de l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui chaque année nous propose son programme de formation.

Les actions collectives régionales d'UNIFAF étant en lien avec le projet d'établissement sont également utilisées.

Nous nous attachons à former les professionnels non qualifiés : Validation des Acquis par l'Expérience, formations qualifiantes de surveillant de nuit ou maitresse de maison...

L'établissement encourage également l'accueil de stagiaires. Cet accueil permet aux professionnels de transmettre leur savoir faire, prendre conscience de ce dernier. Les stagiaires permettent également d'interroger nos pratiques, de nous remettre en question, d'approfondir nos actions et pensées.

2.3. *La notion de Partenariat*

Dans le cadre de l'article L.312-7 du CASF, afin de favoriser leur coordination, leur complémentarité et garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement de leurs usagers, notamment dans le cadre de réseaux sociaux ou médico-sociaux coordonnés, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 peuvent conclure des

conventions entre eux, avec des établissements de santé ou avec des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privés.

Au-delà de conventionnements, tout autre type de coopération peut être envisagé avec les différents acteurs et partenaires locaux. Ces coopérations doivent permettre de rendre plus efficace l'accompagnement des jeunes accueillis, tant sur le plan éducatif, de la formation et de l'insertion que sur le plan de la santé.

2.3.1. Les partenaires incontournables :

2.3.1.1. La famille

La prise en compte de la famille est un incontournable dans l'accompagnement de l'enfant.

La nécessité d'intégrer la participation de la famille au processus d'accompagnement de leur enfant est définie dans la loi du 2 janvier 2002.2 relative au droit des mineurs et des familles dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Des documents tels que le livret d'accueil, le DIPC et le règlement de fonctionnement garantissent ces droits.

Dans le respect des décisions judiciaires ordonnées lors du placement, le projet du centre éducatif Albatros garantit la possibilité aux familles de participer pleinement au processus d'accompagnement de leur enfant.

Tout projet éducatif visant à favoriser l'implication des familles dans le parcours de leur enfant est privilégié : journées portes ouvertes, ...

Des courriers, appels réguliers impliquent la famille dans le suivi du parcours de leur enfant.

Des visites à domicile peuvent s'effectuer suite à un déplacement pour une audience.

Un livret d'accueil est envoyé aux familles à l'arrivée de leur enfant sur le centre.

Toutes informations concernant la modification ou l'évolution du DIPC et du PPI sont partagées avec la famille. Les informations transmises doivent révéler l'ensemble de l'évolution de leur enfant et ne se limite pas aux difficultés. Leur présence et avis est sollicité.

La famille ne doit pas être dépossédée de la participation à la vie et l'éducation de son enfant. L'information et parfois la participation concernant la santé, les frais de scolarité, de transports ou de dégradation font parties inhérentes de l'éducation de leur enfant.

Le centre éducatif a pour but d'accompagner l'enfant vers un retour aux dispositifs de droit commun. Il n'y a donc pas de privation de retour week-end auprès de sa famille sauf décision du magistrat. Les retours week-ends et vacances s'organisent avec la famille et ses possibilités d'accueil.

2.3.1.2. La Protection Judiciaire de la Jeunesse :

La protection judiciaire de la jeunesse est notre premier interlocuteur et partenaire.

A la fois financeur, garant du cadre d'activité, la protection judiciaire est à la fois donneur d'ordre, de contrôle et porteur de projets et de formations.

Le centre éducatif trouve une aide précieuse dans les projets éducatifs portés par la PJJ.

Au-delà, au travers du comité de pilotage et des échanges avec la DIR Sud, un lien de grande proximité est établi avec la DTPJJ notamment avec la directrice territoriale 09/31/65 et son adjointe ainsi que les différents conseillers techniques (réfèrent des établissements SAH, réfèrent santé, réfèrent laïcité et citoyenneté) de la direction territoriale.

Le Centre éducatif participe aux Groupes Techniques de Réflexion organisés par la DME de la DIRSUD, aux rencontres et groupe de travail de la DTJJJ et aux différents colloques et événements de la PJJ.

Le Service Territorial Educatif et d'Insertion (STEI) et la possibilité de participer à certaines actions éducatives ciblées, le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO), la Permanence Educative Auprès du Tribunal (PEAT), les Etablissements de Placement Educatif (EPE) sont des partenaires privilégiés.

Nous veillons à la qualité des liens avec les éducateurs PJJ tout au long du parcours du jeune et plus particulièrement :

- Dans la co-construction du projet individuel,
- Dans la fréquence des échanges pour le suivi du projet individuel et la préparation de la sortie,
- Dans la communication et les rencontres avec le jeune, y compris sur les lieux d'activité et d'hébergement.

2.3.1.3. Les juridictions :

Afin de garantir une bonne coordination avec les juridictions, nous nous attachons à la qualité des informations transmises aux magistrats, notamment dans les rapports de synthèse, dans les échanges complémentaires nécessaires à la bonne prise en charge des jeunes, mais aussi lors du COPIL annuel.

2.3.1.4. La santé :

Nous l'avons vu plus haut, nous possédons un réseau de praticiens vers lesquels nous pouvons orienter les jeunes en fonction des situations (orthophoniste, kinésithérapeute, médecin généraliste, ...).

Sans toutefois avoir formalisé le partenariat par des conventions, nous travaillons étroitement avec des partenaires de soins de proximité :

- Médecin généraliste et spécialistes, clinique, thérapeutes (psychologue, kinésithérapeute, infirmiers, ...), Centre Hospitalier...
- L'Institut Régional de l'Education à la Promotion de la Santé (IREPS), adhésion afin de disposer des ressources pédagogiques et documents santé
- RAP 31 (Réseau Adolescence Partenariat)

- CPAM de Toulouse
- ARPADE ...
- Réfèrent santé de la DTPJJ et de la DIRPJJ

2.3.1.5. La Gendarmerie et Commissariat :

Le Centre éducatif entretient d'étroites relations avec les gendarmeries de Beauzelle et le commissariat central de Toulouse.

Les services de gendarmerie sont des partenaires incontournables et des rencontres de coordination sont mises en place régulièrement. Elles permettent en outre d'élaborer des outils facilitant les interventions de chacun auprès des jeunes accueillis.

2.3.2. Les partenaires quotidiens

2.3.2.1. L'Education Nationale et les centres de formation :

L'accès à l'éducation et au savoir est un droit pour tous les jeunes. Il constitue un des facteurs de leur insertion sociale et professionnelle.

Le centre entretient des relations étroites et a créé des partenariats avec :

- Le CIO de Toulouse, pour des évaluations et réinscription scolaire,
- Les lycées d'enseignement général et technique, privé ou public,
- Les CFA de proximité,
- Les missions locales de Blagnac et de Colomiers pour un travail autour des projets, professionnels des jeunes accueillis,
- ICAM,
- EPIDE,
- ...

2.3.2.2. Les entreprises partenaires :

Nous avons un large réseau d'entreprises de proximité permettant aux jeunes de s'essayer dans différents domaines (alimentaire, commerce, bâtiments, ...).

Des rencontres avec nos partenaires permettent au-delà de la création d'un lien, de mieux connaître les jeunes accueillis et pour certains, la nécessité d'adapter les rythmes.

Ces rencontres avec les partenaires et centres de formation ont également pour but de valoriser les jeunes dans leur projet d'insertion.

2.3.2.3. Les associations :

Des conventions de partenariat peuvent être passées avec certaines associations, notamment avec des lieux d'accueils provisoires comme des lieux de vacances, des lieux proposant des activités de loisirs, des chantiers...

De la même façon, des partenariats seront aussi créés avec des associations caritatives, humanitaires et d'entraide sociale dans un but éducatif évident.

2.3.2.4. Le réseau CNAPE :

ADES Europe est adhérente à la Convention Nationale des Association de Protection de l'Enfance. Elle est active dans différentes instances et commissions via ses directeurs, chefs de service ou ses administrateurs au niveau national, mais aussi très active en région.

2.3.2.5. Les partenaires de proximité :

La commune, les services et commerces de proximité ...

Des journées portes ouvertes, des actions ou des rencontres sont organisées afin de faire connaître notre activité, notre projet ou pour apaiser des situations tendues.

Des rencontres régulières avec la mairie sont instaurées, parfois des actions communes sont menés (soirées foot, participation au montage de chapiteaux...).

2.3.2.6. Les partenaires d'accueils – séjour de réflexion ou séjour de vacances

Parfois des séjours d'éloignement dit « de réflexion » sont nécessaires dans le parcours des mineurs accueillis, ou pour assurer la sécurité.

Nous travaillons donc en lien avec d'autres institutions, lieux d'accueils qui peuvent recevoir des usagers, parfois en urgence, sous forme de convention relais travaillée avec la PJJ ou de transfert d'OPP, pour des temps courts.

De la même façon, nous accueillons des mineurs de ces institutions lorsqu'ils ont les mêmes besoins.

Lorsqu'un jeune est accueilli sur une autre structure, la famille, le milieu ouvert sont informés, l'accord du magistrat ou à défaut de la DTPJJ sont demandés.

Le séjour d'éloignement dit « de réflexion » fait l'objet d'un travail en amont (sauf urgence) et en aval avec le jeune et au sein de l'équipe éducative. Il a pour but premier d'éviter la rupture du parcours. (Annexe gestion des incidents).

2.3.2.7. Les bénévoles

Le centre éducatif peut accueillir des personnes bénévoles en adéquation à ses missions et projets afin d'offrir aux usagers de nouvelles possibilités d'investir un projet, de découvrir, ...

Exemple : bénévoles enseignants scolaires, de chants, de musiques ...

Les bénévoles sont accueillis au même titre que les stagiaires, les remplaçants ou les nouveaux arrivants. Ils sont entourés, accompagnés par l'équipe de professionnels et ne peuvent être laissés seuls avec des usagers.

3. Evaluations, objectifs et perspectives 2019-2024

3. L'évaluation

3.1. *Les différentes formes d'évaluations*

Complément indispensable au projet, l'évaluation doit permettre d'apprécier globalement la pertinence des objectifs du projet, au regard des objectifs de la politique sociale, des missions imparties à l'établissement et des besoins des usagers. Il s'agit aussi de vérifier l'adéquation des moyens que nous mobilisons.

L'article 312-8 du code de l'action sociale et des familles créé l'obligation pour les établissements de « procéder à l'évaluation de leur activité et de la qualité des services qu'ils délivrent ». Cette évaluation, introduite dans ce code par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, contribue à la mise en œuvre effective du droit de l'utilisateur à une prise en charge et à un accompagnement de qualité adaptés à ses besoins (article L. 311-3, 3 du CASF).

L'établissement est soumis ainsi à une évaluation interne (2018) et une évaluation externe (2020). Mais il est soumis également aux audits de la protection judiciaire, au document unique des risques psychosociaux professionnels, qui sont autant d'outils permettant d'évaluer le projet d'établissement, sa justesse, sa bienveillance, les missions de l'association et de l'établissement.

L'évaluation doit être le point de départ d'un dialogue interne entre les acteurs des différents niveaux de responsabilité, mais, également, entre l'institution et les autorités publiques chargées de délivrer et de renouveler les autorisations de fonctionnement.

Le bilan d'activité et le comité de pilotage sont des outils internes permettant l'évaluation chaque année du projet d'établissement et permettent d'envisager les perspectives et outils à développer pour réajuster ou développer ses actions.

3.2. Evaluation du projet d'établissement 2014-2019

3.2.1. Les objectifs fixés :

D'une manière générale, l'ensemble des items ont été mis au travail sur le cycle précédent tel que :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir, retrouver une stabilité lui permettant un retour dans les dispositifs de droit commun,
- Former l'équipe de professionnels à ces notions, ainsi qu'à l'accueil de ces publics en mutations,
- Remonter et stabiliser l'activité,
- Etre force de proposition pour faire évoluer les modalités de prises en charge et favoriser l'accompagnement individualisé ou en petits groupes : appartements, petit collectif, familles d'accueils ...
- Développer une prise en charge centrée sur la personne (projet individuel personnalisé)
- S'inscrire dans le schéma des dispositifs territoriaux comme structure éducative permettant d'accueillir des jeunes ayant bénéficié d'un temps de restructuration (CER, CEF, EPM ou quartier mineur), mais n'étant pas encore en capacité de réintégrer les dispositifs de droit commun d'insertion,
- Relancer une dynamique éducative productive et opérante auprès des usagers,
- Développer le partenariat et les relations extérieures afin de faire connaître le projet dynamique du centre,
- Travailler autour de la notion de communication, d'ouverture du centre sur l'extérieur, mais aussi de faire venir les regards extérieurs dans le centre,
- Développer l'autonomie et la responsabilité.

L'ensemble des grands objectifs ont été atteint. Le rapport d'évaluation suivant va s'attacher à le démontrer.

3.2.2. Point global sur les avancées des dernières années

L'établissement, prenant en compte l'évaluation des résultats précédent, a opéré des modifications dans son projet d'établissement.

- Le développement d'un projet de restructuration du centre éducatif en hébergement en petit collectif et en hébergement individuel a permis de repenser les modèles de prise en charge.
- La restructuration de l'équipe de professionnels.

- Inscription dans un schéma du parcours de mineurs délinquants en se positionnant comme le dernier jalon vers le retour des dispositifs de droit commun (article FORUM, revue CNAPE n°77 : « L'après CER : l'expérience du centre éducatif Albatros. »)
- Confirmation du positionnement du centre éducatif Albatros comme établissement d'accompagnement vers un retour dans les dispositifs de droit commun en priorisant l'insertion professionnelle et dans l'accueil de jeunes multirécidivistes en placement immédiat ou préparé principalement en sortie de détention, de CEF ou CER, ou en alternative à l'incarcération. Il est recherché le désir des jeunes à s'inscrire dans un projet professionnel.
- Le centre démontre parallèlement à son activité ses efforts pour être au plus près des lignes budgétaires qui lui sont allouées.

Ainsi par son projet d'établissement, le centre démontre son inscription en tant qu'établissement à visée d'insertion sociale et professionnelle. Il est travaillé au travers de la promotion de la santé, la réinscription sur du long terme dans les dispositifs de droits commun.

Les trois dernières années confirment que l'accompagnement en individuel et sur un collectif réduit, permet aux jeunes accueillis de se recentrer sur leur parcours et de ne plus être parasiter par le vivre ensemble. L'inscription dans un parcours d'insertion devient réalité.

3.2.2.1. Le centre éducatif a pu développer une dynamique partenariale :

- Positionnement en tant que centre de réinsertion sociale par l'accès à un parcours menant à une inscription professionnelle.
- Reconnaissance des partenaires placeurs comme un centre d'insertion professionnelle.
- Important réseau entrepreneuriat comme terrain de stage et d'apprentissage.
- Développement de liens étroits avec les partenaires à visée d'insertion et de formation (Mission locale, CIO, CFA...)

3.2.2.2. Une dynamique interne :

- Formation de l'équipe éducative sur la prise en charge individualisée de ces enfants aux multiples difficultés.
- Actions individualisées d'insertion professionnelle et sociale multipliant les projets et dynamisant l'équipe.
- Ouverture de studios permettant cette passerelle entre institution et autonomie.
- Développement de nouveaux projets (médiation par l'animal).
- Développement de liens étroits avec les partenaires Santé : médecin psychiatre repéré, médecin généraliste référent, spécialistes de proximités ...
- Gestion du parcours santé maîtrisé.

- Développement d'un accompagnement de qualité auprès des Mineurs Non Accompagnés tant sur le plan de la Santé que sur celui des démarches Administratives.
- La mise en application des orientations d'une prise en charge centrée sur la personne.
- Stabilité de l'équipe de professionnels du centre.
- Ouverture de l'établissement sur l'extérieur : volet de l'insertion professionnelle, volet de la formation des professionnels, nouvelles réflexions autour des modes d'accompagnements : médiation par l'animal, accueils différenciés ...
- Hébergement diversifié avec l'ouverture de 3 studios.
- Promotion de la santé sous ses différents angles (sanitaire, bien être ...)

3.2.3. Les critères d'évaluations sont :

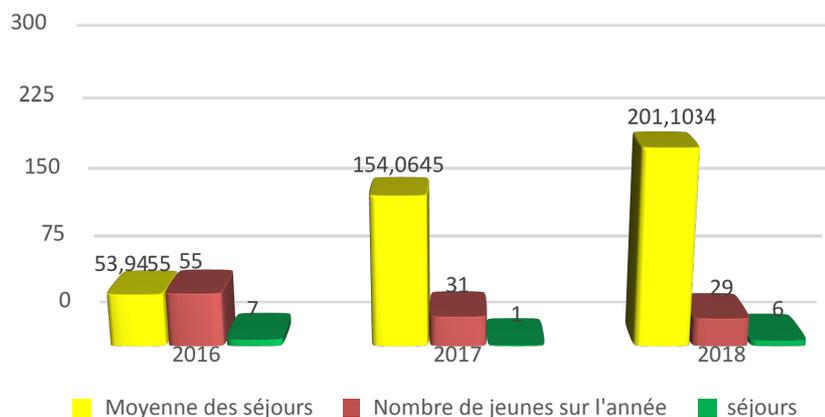
1. Stabilisation des effectifs et de l'équipe.
2. Des parcours réussites.
3. Stabilité de l'activité.

3.2.3.1. Stabilisation des effectifs et de l'équipe :

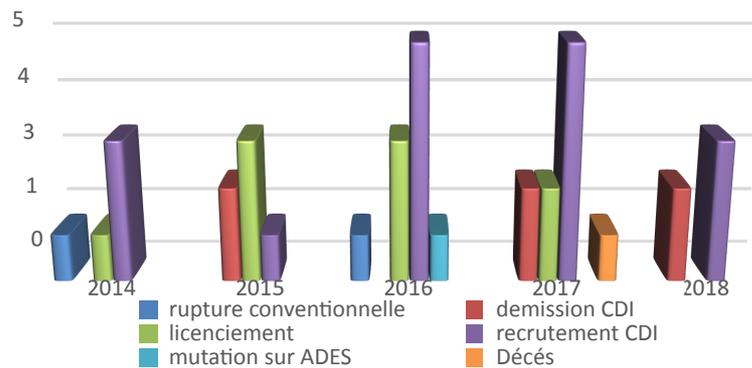
La prise en charge plus individualisée, centrée sur la personne, permet ainsi d'offrir un sentiment d'existence plus fort pour le jeune, de l'accompagner dans son évolution. Une relation de confiance peut s'établir plus rapidement et favorise l'engagement dans un travail plus efficient et à plus long terme. La présence des animaux est aussi un critère important dans l'apaisement du jeune.

De ces améliorations les effectifs se stabilisent, les prises en charge s'apaisent dans le temps, permettant une meilleure efficience du retour vers les dispositifs de droit commun.

Nombre de jeunes et durée moyenne en jours de l'accompagnement

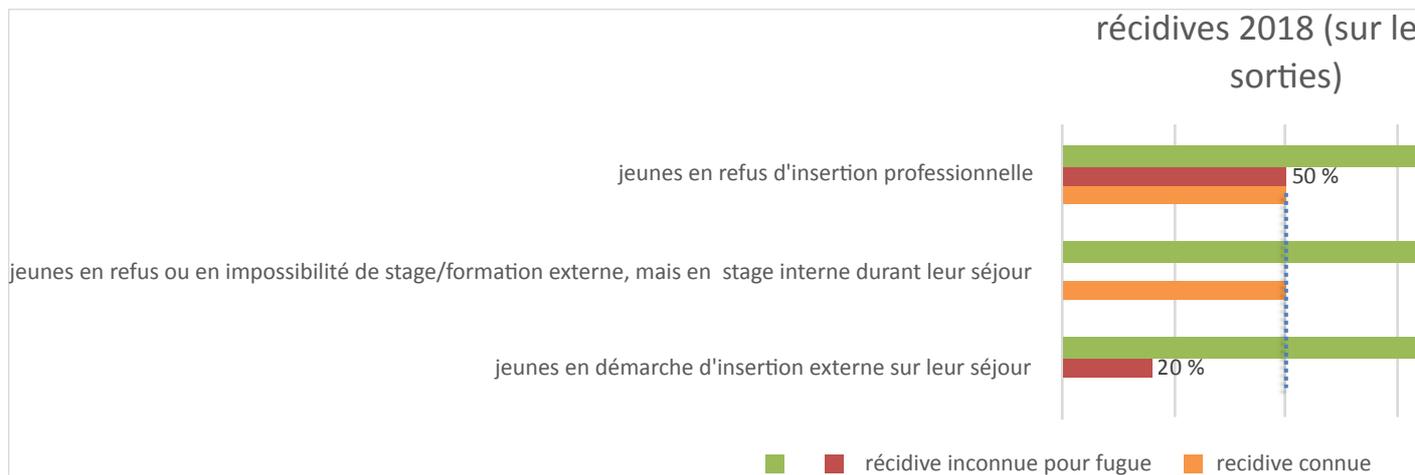
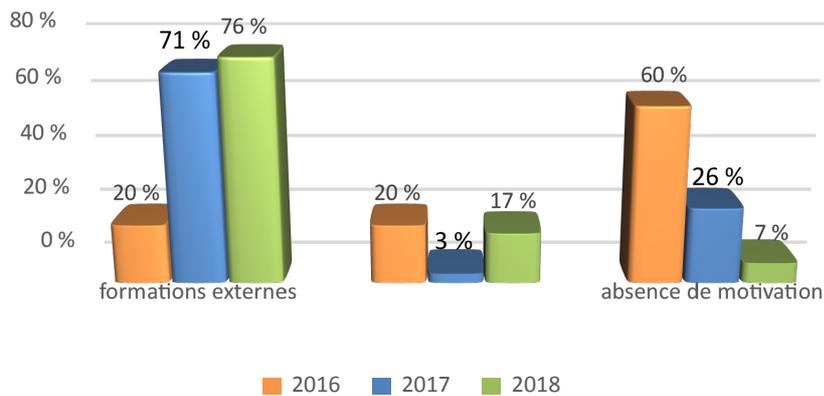
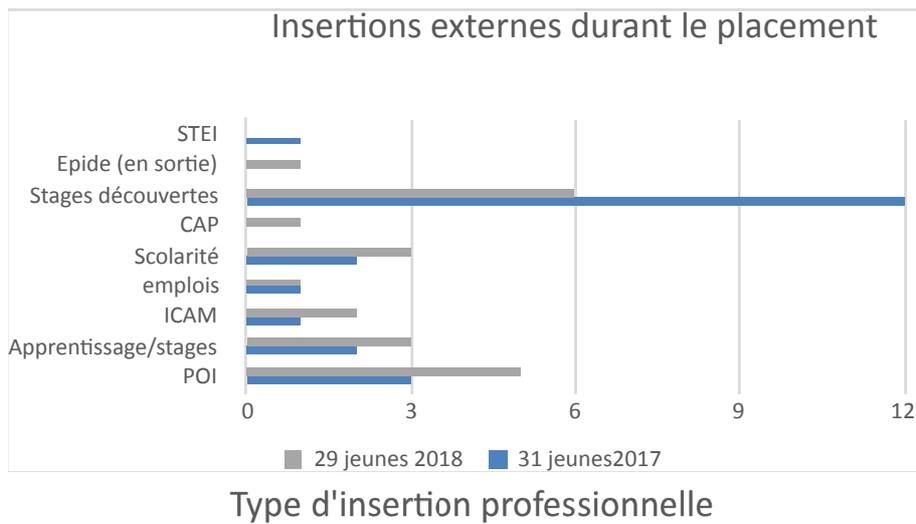


Mouvements du personnel



Une équipe stabilisée, en formations régulières, permet un véritable travail de cohésion. Le projet d'établissement est connu, intégré et permet une adaptabilité de l'équipe aux situations de terrain. Les jeunes sont sécurisés, ils peuvent créer un lien de proximité avec les éducateurs et s'investir dans leurs projets.

3.2.3.2. Des parcours réussites :

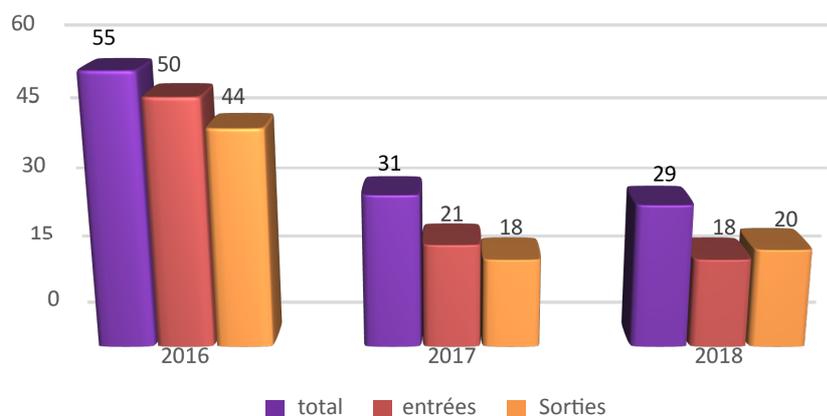


Plus de jeunes sortent avec une qualification ou une expérience concrète dans un secteur professionnel pouvant leur permettre de s'insérer à la sortie et éviter une récidive.

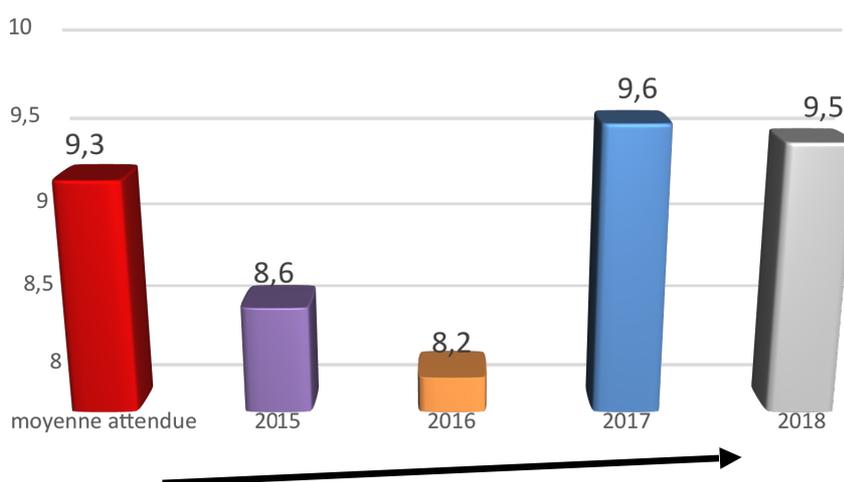
3.2.3.3. Stabilité de l'activité :

Les entrées et sorties s'équilibrent, la durée des séjours s'allongent.

Mouvement des jeunes sur l'année



Moyenne jeunes/mois



Les critères d'évaluation définis permettent de mettre en valeurs les avancées du projet d'établissement et ainsi de définir les objectifs déterminant pour les années à venir.

Il est constaté que les jeunes placés ont :

- besoin de temps pour investir la relation.
- besoin de temps pour investir leur projet.
- besoin de temps pour se projeter dans un avenir sans soutien éducatif et amorcer le travail d'autonomie.

De fait les temps d'accompagnement s'allongent et permettent une meilleure efficacité lors du retour dans les dispositifs de droits commun.

2. Les Objectifs du projet d'établissement 2019-2024

Il nous revient à présent, fort de notre évaluation de nous fixer de nouveaux objectifs pour les 5 ans à venir. Les objectifs sont déterminés au travers de deux supports :

- Poursuivre l'inscription du centre éducatif dans un accueil à visée d'insertion sociale et professionnelle par le biais de la promotion de la santé.
- Son positionnement dans le schéma territorial en se positionnant principalement en accueil de jeunes sortant de CER, CEF et de période de détention ou en alternative à cette dernière.
- Partir du projet d'insertion du jeune.
- Poursuivre le développement de son réseau de partenaires professionnels et de formations.
- Poursuivre la formation continue de son équipe de professionnel.
- Poursuivre le développement de son accueil en hébergement diversifié par l'ouverture de nouveaux studios et un partenariat avec une à deux familles d'accueil pour les jeunes sans possibilités de retour famille.

Les objectifs opérationnels sont présentés dans les projets de services du collectif et de l'hébergement individualisé.

3. Perspectives 2019-2024

Tout au long de ce projet d'établissement nous avons pu mettre en avant des éléments nous permettant de nous projeter sur les 5 ans à venir en devenant force de propositions dans le schéma territorial de la DIRPJJ SUD.

3.1. *Le contexte et les besoins à venir*

- Ouverture de nombreux CEF mixtes « nouvelle génération ». De nouveaux besoins vont apparaître tels que la nécessité de trouver des places en sorties de CEF pour des jeunes filles et garçons qui ont entamés des démarches d'insertions sociales et professionnelles, mais que les fins de placement en CEF ne permettent pas de poursuivre sur du long terme.
- Augmentation des besoins en termes de placement à visée d'éloignement du milieu familial ou du secteur d'habitation familiale.

- Augmentation des besoins de places en termes d'hébergement pour les Mineurs Non Accompagnés.
- Manque de place d'accueil relais lors des déferrements, ou de difficultés sur une structure.
- Nécessité de développer des parcours réussites (éviter les ruptures de parcours, accompagner le(la) jeune dans une insertion professionnelle et sociale de long, éviter les récidives d'actes délictueux ...)

3.2. Les forces du projet d'établissement du Centre Educatif Albatros

- Une expérience positive et réussie dans l'accompagnement des mineurs accueillis (un allongement de la prise en charge, une réflexion et une adaptabilité de l'accompagnement, permettant d'aboutir à des parcours réussites.)
- Une inscription dans un schéma territorial comme établissement se positionnant depuis plusieurs années sur l'accueil de jeunes sortants de CER, CEF, EPM, QM et/ou sur l'alternative à l'incarcération.
- Une inscription dans un schéma associatif permettant la circulation des jeunes pour éviter toute rupture de parcours, et de trouver les lieux les plus adaptés à la situation du jeune selon l'avancée de son parcours.
- Un savoir-faire, des connaissances, un réseau partenarial et un atout géographique permettant un positionnement du centre éducatif comme établissement à visée d'insertion professionnelle et scolaire.
- Une expertise dans l'accueil de MNA.
- Une expérience significative dans l'accompagnement personnalisé et individualisé au sein d'un hébergement diversifié.

3.3. *Les perspectives pour les 5 années à venir*

Au vu des constats, des besoins sur le territoire, au vu du projet d'établissement du centre éducatif Albatros et de son évaluation, il semble intéressant d'envisager dans les années à venir et en concertation avec la protection judiciaire de la jeunesse le projet suivant :

- Maintien de son positionnement en accueil de jeunes sortant de CER, CEF, EPM et QM avec pour projet un accompagnement progressif et adapté dans les retours des dispositifs de droit commun. Ceci au travers d'un travail axé sur l'insertion professionnelle ou scolaire et un travail autour de l'accès à l'autonomie.
- Augmentation de la capacité d'accueil du centre éducatif Albatros, avec un collectif de 8 places et 8 appartements
 - o Le collectif réduit à 8 places pourrait permettre l'accueil d'une place supplémentaire lors de nécessité sur un relais de prise en charge, une urgence.
 - o Le service hébergement de 8 places pourrait accueillir des filles ou des garçons sortant de CEF, en phase d'insertion professionnelle et sociale.

Il ne s'agit là que de perspectives, elles sont à soumettre au service de la protection judiciaire. Si nous avons un écho favorable de cette dernière un projet financier et pédagogique sera alors proposé.

Conclusion

Le projet d'établissement est défini pour une période de 5 ans, mais il intègre les évolutions dues à une adaptation constante à l'accueil de ces adolescents « mutants » selon Gaillard, souvent polytraumatisés, toujours en grandes souffrances.

Il définit les grandes lignes de nos actions, rappelle nos missions et les principes incontournables de notre présence. Il permet une optimisation et une garantie de service auprès de l'utilisateur en permettant à chaque professionnel de trouver sa place et remplir sa fonction au sein de l'établissement ainsi qu'au sein de l'association ADES Europe. En effet le projet d'établissement fait continuité du projet associatif et des valeurs portées par l'association.

Le projet d'établissement nous rappelle que chacun de nous fait partie d'un édifice commun qui, à quelque niveau qu'il soit, garantit la solidité de la structure. C'est cette structure qui fait cadre, une structure faite non par une loi extérieure, mais par un sens commun, partagé, de nos actions et fonctions.

Mais au-delà de tout cela le projet d'établissement nous permet de nous projeter vers un avenir, au travers d'une évaluation et une étude de contexte.

Le contexte actuel (ouverture de CEF mixtes, orienté sur la préparation à la réinsertion, augmentation de demande de placement au judiciaire pour les MNA, surcharge des établissements pénitentiaires, public au sein de la PJJ de plus en plus « abimés », ...), le positionnement et le savoir-faire du Centre Educatif Albatros nous permet de nous projeter à terme sur une demande d'extension de places en hébergements individuels avec un collectif de 8 places.

Le centre éducatif Albatros pourrait alors répondre à des nouvelles demandes d'offre de placement à visée d'insertion sociale et professionnelle.